

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 15 décembre 2022

Publié le : 29/12/2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h35.

Étaient présents : **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU (à partir de la question n°7) **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°13), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°7), M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°13), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°7), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°6 et jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°13), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** M. Eloi JARAMAGO **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalèze :** M. René BLAISON **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne :** Mme Valérie DRUGE **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz :** M. Franck BERNARD **Cussey-sur-l'ognon :** M. Jean-François MENESTRIER (à partir de la question n°6) **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **François :** M. Emile BOURGEOIS **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à partir de la question n°13) **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir de la question n°6) **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Pirey :** M. Patrick AYACHE (à partir de la question n°3) **Pouilly-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilly-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE (à partir de la question n°6) **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Saône :** M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°14 incluse) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Thise :** M. Pascal DERIOT **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Besançon :** Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET **Beure :** M. Philippe CHANEY **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINÉAU **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champoux :** M. Romain VIENET **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **Gennes :** M. Jean SIMONDON **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE **Merey-Vieilleil :** M. Philippe PERNOT **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Noironte :** M. Claude MAIRE **Novillars :** M. Bernard LOUIS **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Vieilleil :** M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Philippe SIMONIN

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à Mme Laurence MULOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Nathan SOURISSEAU, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°13), M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°7), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°20), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Claude VARET à Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Philippe CHANEY à Mme Anne OLSZAK, M. Alain BLESSEMILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Olivier LEGAIN à Mme Françoise GALLIOU (à partir de la question n°7), Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, M. Jean SIMONDON à M. Daniel HUOT, M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN, M. Cédric LINDECKER à M. Pierre CONTOZ, M. Patrick CORNE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Philippe PERNOT à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°7), M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°12), Bernard LOUIS à M. Fabrice TAILLARD, M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, Mme Catherine BARTHELET à M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Benoit VUILLEMIN à M. Gabriel BAULIEU (à partir de la question n°15), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ, M. Franck RACLOT à M. Jean-Claude CONTINI, M. Damien LEGAIN à M. Pascal ROUTHIER.

Délibération n°2022/006323

Rapport n° 1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 09/11/2022

**Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du 09/11/2022**

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

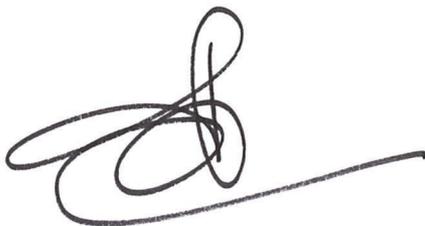
- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme M. Philippe SIMONIN comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil de Communauté du 9 novembre 2022.

Les délibérations, les comptes-rendus succincts et les procès-verbaux des séances de Conseil peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique « Grand Besançon/Les instances politiques/Agenda et délibérations »)

Les procès-verbaux des séances des Conseils font l'objet d'un envoi électronique via une plateforme sécurisée aux conseillers.

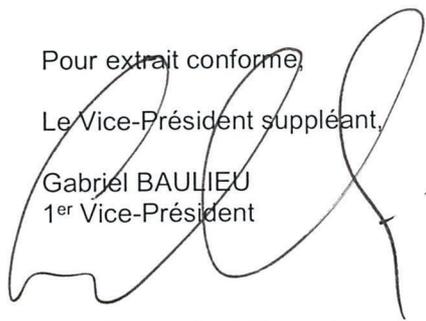


Le secrétaire de séance,
M. Philippe SIMONIN
Conseiller communautaire

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 9 novembre 2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 4, 32.

La séance est ouverte à 19h22 et levée à 21h30.

Etaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n°31 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°7), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°6 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Romain VIENET Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Mme Séverine MORIS Novillars : M. Bernard LOUIS Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thise : M. Pascal DERIOT Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Valérie HALLER, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Nathan SOURISSEAU Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chatillon-Le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Grandfontaine : M. Henri BERMOND, La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mery-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude CONTINI

Procurations de vote : M. Henri BERMOND à M. Denis JACQUIN, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°32), Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°26), Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°6 incluse), M. Damien LEGAIN à M. Jacques ADRIANSEN, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, M. Maxime PIGNARD à Mme Marie LAMBERT, M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Nathan SOURISSEAU à M. Anthony POULIN, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°1).

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Dans une première partie (18h03-19h22), l'activité et les projets de quatre structures partenaires ont été présentés aux Conseillers Communautaires :

- Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SM PSI) :
Présentation par Monsieur Bruno FAVIER, Directeur de la Technopole,
- Société d'Economie Mixte (SEM) Sedia
Présentation par Monsieur Vincent FUSTER, Président Directeur Général
- Société d'Economie Mixte (SEM) Aktya
Présentation par Monsieur Bernard BLETTON, Directeur général délégué
- Société Publique Locale (SPL) Territoire 25
Présentation par Monsieur Bernard BLETTON, Directeur général délégué

Puis dans une seconde partie, et après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 03/10/22 - Approuvée

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme M. Jean-Claude CONTINI, comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 03/10/2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2 - Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil - Approuvée

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

3 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil - Approuvée

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions prises par le Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

4 - Désignations de Conseillers Communautaires au sein conseil d'administration de SUPMICROTECH-ENSMM - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales pour les désignations évoquées ci-après ;

- se prononce favorablement sur la désignation de Monsieur Benoit VUILLEMIN en tant que représentant titulaire GBM au sein du Conseil d'administration de SUPMICROTECH-ENSMM ;
- se prononce favorablement sur la désignation de Monsieur Sébastien COUDRY en tant que représentant suppléant GBM au sein du Conseil d'administration de SUPMICROTECH-ENSMM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

5 - Modification de la convention mutualisée des cadres d'astreinte (Suite à des observations formulées par le contrôle de légalité) - Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention relative à l'organisation d'un système d'astreintes commun des cadres de la Ville, de la Communauté Urbaine et du CCAS, jointe en annexe.
- autorise Mme la Présidente ou son représentant, à signer la convention, jointe en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents - Grand Besançon Métropole - Création d'1 emploi au sein de la Direction Santé au Travail et Suivi Social et création de 20 emplois au sein de la Direction du SYBERT - Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création d'un emploi de psychologue (psychologue du travail), grade de référence psychologue de classe normale auprès de la direction Santé Travail et Suivi Social,
- se prononce favorablement sur la création d'un emploi de rédacteur (chargé de communication digitale), grade de référence rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- se prononce favorablement sur la création de 2 emplois d'animateur (animateur en prévention et gestion des déchets), grade de référence animateur principal de 1^{ère} classe,
- se prononce favorablement sur la création d'un emploi de technicien (technicien reporting performance) grade de référence technicien principal de 1^{ère} classe,
- se prononce favorablement sur la création de 16 emplois d'adjoint technique (4 maitres composteur, 2 chauffeurs, 10 équipiers écocentre), grade de référence adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- se prononce favorablement sur la création de 10 emplois d'agents de maîtrise (3 managers cabine de tri, 6 managers écocentres et 1 manager écocentre tournant), grade de référence agent de maîtrise principal,
- se prononce favorablement sur la suppression de 10 emplois d'adjoint technique (3 agents technique polyvalent et 7 agents conseil en déchetteries), grade de référence adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- adopte la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins,
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le(s) contrat(s) à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7 - Point d'étape sur les actions entreprises à la suite du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes présenté au Conseil communautaire du 10 novembre 2021 - Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 3 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le point d'étape sur les actions entreprises à la suite du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 113 Contre : 0 Abstentions : 3 Conseiller intéressé : 0

8 - Avenant n°12 à la convention de Délégation de Service Public des Transports de Grand Besançon Métropole - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°12 du contrat de délégation de service public des lignes GINKO du cœur d'agglomération,
- autorise la Présidente, ou son représentant, à le signer, ainsi que toutes les pièces afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

9 - Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre pour la fourniture de matériels de signalisation lumineuse tricolore - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

10 - Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre pour la fourniture de bornes escamotables - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

11 - Convention avec le Département du Doubs - Itinéraire Cyclable Franois-Chemaudin - Délégation de maîtrise d'ouvrage – Travaux d'aménagement de l'échangeur routier des RD 11 et RD 67 - Modification de la convention - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention avec le Département du Doubs - Itinéraire Cyclable Franois-Chemaudin,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

12 - Interreg franco-suisse Arc Horloger 2 - Approbation de la convention interpartenariale entre GBM et le Parc Naturel Régional (PNR) du Doubs horloger - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention interpartenariale avec le Parc Naturel Régional du Doubs horloger,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention interpartenariale avec le Parc Naturel Régional du Doubs horloger.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

13 - Autorisation de signer un accord-cadre pour des travaux de réseaux d'eau et d'assainissement - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les lots N°9, 10, 11, 12 et 13 de l'accord-cadre relatif aux travaux de réseaux d'eau et d'assainissement avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

14 - Autorisation de signer un accord-cadre pour la relève des index des compteurs d'eau potable et la réalisation de la mise à jour des bases de données clientèle et compteurs - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec l'entreprise retenue.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

15 - Concession de service public : pépinières et hôtel d'entreprises - Boutique de Gestion - Rapport annuel 2021 - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2021 présenté par BGE Franche-Comté relatif à l'exploitation des pépinières et de l'hôtel d'entreprises de Palente et de TEMIS Innovation, dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cet organisme.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

16 - Procédure de concession de service public pour la gestion d'une pépinière d'entreprises de Palente et Témis innovation et de l'hôtel d'entreprises de Témis innovation - Désignation du délégataire et autorisation de signature du contrat - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le choix de BGE comme concessionnaire de service public,
- se prononce favorablement sur le contrat de concession à intervenir entre Grand Besançon Métropole et BGE pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2023,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le contrat de concession de service public.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

17 - SEM Aktya – Création d'une SCI – Projet La City BB5 ex ARS - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté donne son accord à la SEM Aktya pour créer avec JPR INVEST une SCI dédiée au portage de l'opération « La City BB5 ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

18 - Avis sur les dérogations au repos dominical des salariés du commerce pour l'année 2023 - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le nombre de dérogations d'ouvertures dominicales pour 2023 concernant le commerce de détail et la branche horlogère.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

19 - CSP Camping Besançon-Chalezeule - Solidarité Doubs Handicap - Rapport annuel 2021 - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2021 présenté par Solidarité Doubs Handicap, relatif à l'exploitation du Camping d'intérêt communautaire Besançon-Chalezeule, dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cet organisme.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

20 - Maintenance et extensions d'une infrastructure de réseau et de terminaux de radiocommunication numérique à la norme TETRA - Autorisation de lancement et de signature de l'accord-cadre - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif à la « Maintenance et extensions d'une infrastructure de réseau et de terminaux de radiocommunication numérique à la norme TETRA » avec l'entreprise avec l'entreprise Axians-Sysoco.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

21 - Actions recherche et innovation - Fonds Régional pour l'Innovation - Soutien au projet de la société Colleag - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 € à la société Colleag.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

22 - Enseignement supérieur et recherche - Subvention Université de Franche-Comté - Contrat doctoral - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 91 476 €,
- se prononce favorablement sur la convention de subvention jointe en annexe,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 11

23 - Contrat de Ville - Prorogation du Contrat-Cadre et des conventions GUSP et TFPB avec les bailleurs sociaux pour l'année 2023 - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe de proroger d'une année (2023) :
 - o le contrat de ville de Grand Besançon Métropole ;
 - o les conventions d'utilisation de l'abattement de taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) ;
 - o les conventions de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

24 - Concession de service public - Réseau de chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal-société CELSIUS - Rapport 2021 - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du rapport relatif à la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur urbain en 2021 par la société CELSIUS, dans le cadre du contrat de concession de service public confié par Grand Besançon Métropole à cette société.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

25 - Schéma de collecte 2024 - Evolution des fréquences de collecte des déchets résiduels et recyclables sur les 68 communes de Grand Besançon Métropole - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la proposition de modifier les fréquences de collecte des résiduels des communes périphériques de C1 à C0.5 selon les modalités décrites,
- se prononce favorablement sur la mise à jour du règlement de collecte précisant les territoires bénéficiant de ce niveau de service,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le marché de collecte des résiduels et recyclables pour la période 2024-2026 reconductible 2 fois 1 an avec l'entreprise dont l'offre sera déclarée économiquement la plus avantageuse par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

26 - Ruisseau de la Mouillère : lancement des études de restauration - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance de l'opération à engager.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

27 - Fonds « Isolation et Energies pour les communes » - Attribution de fonds de concours à la commune d'Avanne-Aveney - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du projet de la commune d'Avanne-Aveney,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 2 746 € à la commune d'Avanne-Aveney pour le remplacement de menuiseries extérieures de la maison communale,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

28 - Concession de service public - Distribution de gaz sur le territoire de GBM - GRDF - Rapport 2021 - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2021 relatif à l'exploitation du réseau de distribution de gaz de Grand Besançon Métropole en 2021 par la société GRDF dans le cadre de la délégation de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cette société.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

29 - Concession de service public - Distribution de gaz des communes de Thoraise et Boussières - GRDF - Rapport 2021 - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2021 relatif à l'exploitation du réseau de distribution de gaz de Thoraise et Boussières en 2021 par la société GRDF, dans le cadre de la délégation de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cette société.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

30 - Concession de service public - Distribution de chaleur sur la commune de Novillars - SPL Territoire 25 - Rapport 2021 - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du rapport de contrôle 2021 relatif à l'exploitation du réseau de chaleur de Novillars par la société Territoire 25 dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cette société.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

31 - Acquisition d'une Benne à Ordures Ménagères (BOM) dans le cadre d'un achat UGAP (Convention Partenariale GBM / UGAP portant sur l'achat de véhicules industriels à forte technicité) - Autorisation de signature - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le bon de commande relatif à l'achat de cette Benne à Ordures Ménagères

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

32 - MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DE LA CONTRIBUTION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES - Approuvée

Pour l'ensemble des raisons exposées, à la majorité des suffrages exprimés, 4 contre, 21 abstentions, le Conseil Communautaire se prononce contre la suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises telle que prévue dans le cadre du projet de Loi de Finances pour 2023.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 91

Contre : 4

Abstentions : 21

Conseiller intéressé : 0

Affiché à Besançon, le 16 novembre 2022

Pour la Présidente,
Par délégation,
Le Directeur de l'Administration Générale,

Jean-Philippe DEMILLIER

**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 9 novembre 2022

Salle de conférence de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

PRÉAMBULE	4
PRÉSENTATION DE QUATRE STRUCTURES PARTENAIRES	4
Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SM PSI)	4
Société d'Économie Mixte (SEM) Sedia	7
Société Publique Locale (SPL) Territoire 25	11
Société d'Économie Mixte (SEM) Aktya	14
ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ	18
Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	29
Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 03/10/2022	29
Rapport n°2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	29
Rapport n°3 - État des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil	29
Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics	29
Rapport n°4 - Modification de la convention mutualisée des cadres d'astreinte (suite à des observations formulées par le contrôle de légalité)	29
Rapport n°5 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents - Grand Besançon Métropole - Création de 1 emploi au sein de la Direction Santé au Travail et Suivi Social et création de 20 emplois au sein de la Direction du SYBERT	29
Rapport n°6 - Point d'étape sur les actions entreprises à la suite du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes	32
Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures	34
Rapport n°7 - Avenant n°12 à la Délégation de Service Public des lignes du cœur de l'agglomération du réseau de transport public Ginko	34
Rapport n°8 - Autorisation de signer l'accord-cadre pour la fourniture de matériels de signalisation lumineuse tricolore	35
Rapport n°9 - Autorisation de signer l'accord-cadre pour la fourniture de bornes escamotables	35
Rapport n°10 - Convention avec le Département du Doubs - Itinéraire Cyclable Franois-Chemaudin - Délégation de maîtrise d'ouvrage - Travaux d'aménagement de l'échangeur routier des RD 11 et RD 67 - Modification de la convention	35
Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations	35
Rapport n°11 - Interreg franco-suisse ARC HORLOGER 2 - Approbation de la convention interpartenariale entre GBM et le Parc Naturel Régional (PNR) du Doubs Horloger	35
Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement	35
Rapport n°12 - Autorisation de signer un accord-cadre pour des travaux de réseaux d'eau et d'assainissement	35
Rapport n°13 - Autorisation de signer un accord-cadre pour la relève des index des compteurs d'eau potable et la réalisation de la mise à jour des bases de données clientèle et compteurs	35

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique	36
Rapport n°14 - Concession de service public : pépinières et hôtel d'entreprises - Boutique de Gestion - Rapport annuel 2021	36
Rapport n°15 - Procédure de concession de service public pour la gestion d'une pépinière d'entreprises de Palente et TEMIS innovation et de l'hôtel d'entreprises de TEMIS innovation - Désignation du délégataire et autorisation de signature du contrat	36
Rapport n°16 - SEM Aktya - Création d'une SCI - Projet La City BB5 ex-ARS	36
Rapport n°17 - Avis sur les dérogations au repos dominical des salariés du commerce pour l'année 2023	36
Rapport n°18 - CSP Camping Besançon-Chalezeule - Solidarité Doubs Handicap - Rapport annuel 2021	37
Rapport n°19 - Maintenance et extensions d'une infrastructure de réseau et de terminaux de radiocommunication numérique à la norme TETRA - Autorisation de lancement et de signature de l'accord-cadre	37
Rapport n°20 - Actions recherche et innovation - Fonds Régional pour l'Innovation - Soutien au projet de la société Colleag	37
Rapport n°21 - Enseignement supérieur et recherche - Subvention Université de Franche-Comté - Contrat doctoral	37
Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville	37
Rapport n°22 - Contrat de Ville - Prorogation du Contrat-Cadre et des conventions GUSP et TFPB avec les bailleurs sociaux pour l'année 2023	37
Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable	37
Rapport n°23 - Concession de service public-réseau de chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Société CELSIUS - Rapport 2021	37
Rapport n°24 - Schéma de collecte 2024 - Évolution des fréquences de collecte des déchets résiduels et recyclables sur les 68 communes de Grand Besançon Métropole	38
Rapport n°25 - Ruisseau de la Mouillère : lancement des études de restauration	40
Rapport n°26 - Fonds « Isolation et Énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours à la commune d'Avanne-Aveney	40
Rapport n°27 - Concession de service public - Distribution de gaz sur le territoire de GBM - GRDF - Rapport 2021	40
Rapport n°28 - Concession de service public – Distribution de gaz des communes de Thoraise et Boussières - GRDF - Rapport 2021	40
Rapport n°29 - Concession de service public - Distribution de chaleur sur la commune de Novillars - SPL Territoire 25 - Rapport 2021	40
Rapport n°30 - Acquisition d'une Benne à Ordures Ménagères électrique (BOM) dans le cadre d'un achat UGAP (Convention Partenariale GBM / UGAP portant sur l'achat de véhicules industriels à forte technicité) - Autorisation de signature	41
Rapport supplémentaire - Désignations de Conseillers Communautaires au sein du Conseil d'Administration de SUPMICROTECH-ENSMM	41

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Conseil de Communauté Séance du jeudi 9 novembre 2023

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle de conférence de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h03.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Mesdames et messieurs, chers collègues, bonsoir. Vous savez que cette séance est tout à fait particulière, parce que nous allons commencer avec une présentation de quatre structures partenaires. Nous avons mis en place ces présentations depuis maintenant quelque temps. Je vous propose dès à présent d'ouvrir cette séance de cette façon. La première intervention est celle du Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SM PSI) que va nous présenter Bruno FAVIER.

PRÉAMBULE PRÉSENTATION DE QUATRE STRUCTURES PARTENAIRES
--

Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SM PSI)
--

Une présentation est projetée en séance.

M. FAVIER.- Bonsoir à toutes et à tous. Je suis Bruno FAVIER, Directeur du Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel que je vais avoir le plaisir de vous présenter ce soir dans ses missions, son organisation et ses dernières réalisations. Vous connaissez plus ce Syndicat Mixte sous le nom de TEMIS, acronyme de « Technopole Mictrotechnique et Scientifique ». Cette technopole TEMIS relève d'un programme d'aménagement, développement économique et d'attractivité qui va croiser plusieurs enjeux. Ces enjeux nous concernent tous au quotidien : la formation, l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation dans les domaines des microtechniques, des microsystèmes d'une part, et de la santé que l'on spécialise dans les domaines des technologies médicales et des biotechnologies, des biothérapies et de la bioproduction.

Ce Syndicat a été créé il y a déjà plus de 25 ans, en 1996, à l'initiative de la Ville de Besançon alors soutenue par le Département du Doubs, la Chambre de Commerce, la Région et le District du Grand Besançon qui apparaissait dans le paysage institutionnel à l'époque. Grand Besançon Métropole s'est substitué à la Ville de Besançon, du coup au District du Grand Besançon en 2001, après la déclaration de l'intérêt communautaire de ce projet qui, pour résumer, relève plutôt d'un programme de développement technopolitain, c'est-à-dire qu'il vise à rapprocher physiquement sur un site qui est celui que vous connaissez, autour de l'ENSMM (École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques), l'essentiel des capacités de recherche, d'enseignement supérieur en vue de susciter de l'innovation dans les PME et les jeunes entreprises innovantes qui viennent valoriser les résultats de la recherche. Ce Syndicat Mixte associe aujourd'hui la Région et Grand Besançon Métropole. Il est régi par un Comité Syndical qui associe 12 élus, dont 8 du Grand Besançon et 4 de la Région. Sa présidence est assurée par Anne VIGNOT, Présidente du Grand Besançon Métropole.

Un groupe de pilotage prépare les décisions et les orientations stratégiques et opérationnelles dans des domaines assez variés, mais qui relèvent des compétences représentées au sein du Comité Syndical.

Ces compétences illustrent assez bien d'ailleurs les enjeux sur lesquels TEMIS agit en termes d'innovation et de valorisation de la recherche, en termes de transition avec quelques projets que je vais vous présenter rapidement, projets immobiliers de réhabilitation immobilière, thermique, mais aussi en termes de déplacements et de potentiel photovoltaïque que l'on pourrait exploiter sur les parcs dans les prochaines années. TEMIS agit également sur des sujets liés aux filières d'avenir, dont je vous ai rapidement listé les thématiques (santé et microsystèmes). Ces filières ont été largement identifiées depuis deux ans et qualifiées de prioritaires par l'État au travers de sa stratégie France 2030, tout en sachant qu'historiquement, avec la Région et le Grand Besançon, elles sont assez alignées sur leur stratégie de développement économique et d'innovation, les microtechniques et la santé étant deux axes prioritaires du Schéma Régional de Développement Économique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) d'une part, de la stratégie régionale d'innovation et des spécialisations d'autre part que la Région partage avec l'Union européenne et avec France 2030 aujourd'hui.

Nous allons donc dire qu'un alignement dans les ambitions nous permet aujourd'hui d'agir et d'afficher des ambitions nouvelles pour la création d'emplois et l'activité, ouvrant ainsi des débouchés à nos étudiants et jeunes diplômés. Avant de rentrer dans le détail de l'organisation, le budget est relativement modeste, puisqu'il s'établit à 640 000 €/an, dont 440 000 € pour l'investissement. Ces crédits d'investissement permettent de financer un programme opérationnel que met en œuvre notre SEM d'aménagement Sedia avec laquelle le Syndicat a passé une convention publique d'aménagement. Vous voyez que l'organisation de la technopole se décline en une politique d'aménagement et une politique de développement. La politique d'aménagement est pilotée par le Comité Syndical, mise en œuvre par notre SEM Sedia en vue de réaliser les acquisitions, les viabilités, les cessions après avoir réalisé un certain nombre d'équipements publics. Aujourd'hui, la ZAC est réalisée à 80 % de son programme qui s'établit aux environs de 45 M€, soit 36 M€ réalisés depuis son lancement opérationnel en 2001.

Concernant l'immobilier d'entreprise et le parcours résidentiel que TEMIS propose aux entreprises qui émergent dans nos pépinières, dans nos incubateurs, le Syndicat se repose sur les moyens de la ZAC qui peut porter financièrement des opérations de promotion immobilière, mais sur de l'immobilier dédié aux activités hightech, comme cela a été le cas avec 3 bâtiments sur TEMIS Microtechnique. Il se repose aussi sur les moyens d'Aktya et de Sedia, mais en tant que promoteur privé pour la réalisation de bâtiments « en blanc » répondant aux attentes des entreprises de santé, notamment dans les dispositifs médicaux et les biothérapies.

En matière de développement, le Syndicat n'agit pas seul. De nombreux acteurs interviennent à l'échelle nationale, régionale et locale pour animer des réseaux d'entreprises, comme les pôles de compétitivité avec le PMT pour ce qui concerne notre territoire bisontin et grand bisontin. Nous avons des dispositifs et des acteurs régionaux qui interviennent sur notre territoire. La mission principale de TEMIS est de coordonner ces acteurs pour rendre plus lisible et plus accessible l'offre de service qui est pensée à une autre échelle, mais qui doit s'exprimer et de se déployer au niveau local, et qui doit être rendue accessible le plus simplement possible des porteurs de projets qui souhaitent s'installer sur notre territoire. En matière d'entrepreneuriat et d'innovation, historiquement, Grand Besançon Métropole et le Syndicat Mixte ont travaillé à la conception et à la réalisation de TEMIS Innovation, puis de Bio Innovation. TEMIS Innovation, que je vais vous présenter tout à l'heure, étant plutôt orientée sur les microsystèmes et le numérique et Bio Innovation sur les technologies médicales et les biotechnologies.

L'action concertée du Syndicat avec la Direction de l'Économie de Grand Besançon Métropole, la Direction des Affaires Économiques de la Région, leurs opérateurs, qu'ils soient de dimension régionale, nationale ou locale (je mets BPI France dans les opérateurs nationaux de la politique de développement économique d'innovation de l'État) nous a fait, avec le temps, structurer un écosystème qui vise à rapprocher différents mondes, les milieux académiques et scientifiques des milieux économiques en vue de réunir l'ensemble des conditions nécessaires à la réussite des projets de création d'entreprises innovantes ou des projets d'innovation portés par des PME déjà établies. Vous avez dans le détail l'ensemble des composantes de l'écosystème. Comme je le disais précédemment, le Syndicat Mixte organise le rapprochement physique des opérateurs, des acteurs, des milieux économiques, mais avec les opérateurs régionaux, nationaux et locaux, il s'agit surtout de favoriser les relations fonctionnelles entre les composantes de l'écosystème pour se mettre au service des projets dans les 4 domaines d'excellence listés sur la diapositive.

S'agissant de TEMIS Microtechniques, je crois qu'il n'y a pas eu de présentation du Syndicat Mixte TEMIS depuis 2019. Depuis 2019, nous avons eu 7 investissements conséquents liés à l'implantation de sociétés qui, pour certaines, sont nées dans nos dispositifs pépinières ou hôtels d'entreprises. Concernant les chantiers en cours, le plus visible lorsque vous empruntez la rocade est celui d'Antolin. C'est un bâtiment dédié aussi pour le nouveau siège régional de KPMG et une extension qui va plus que doubler les capacités de production en salle blanche de la société franco-japonaise Sophysa, qui produit des dispositifs médicaux implantables pour la neurochirurgie. À ce jour, nous avons 144 000 m² développés, dont 40 000 depuis 2020, avec quelques perspectives et études d'implantation indiquées par les étoiles rouges sur le schéma, mais je ne peux pas vous indiquer les noms des porteurs de projets, puisque tant que les contrats ne sont pas signés, nous restons sur un certain niveau de confidentialité.

Comme je le disais précédemment, nous avons aussi un certain nombre d'études liées à la performance énergétique des bâtiments, à la réhabilitation, à l'amélioration des services mêmes au sein de ces bâtiments :

- Vix Technologie, qui a changé de nom, qui s'appelle maintenant Kuba et qui a déménagé à Châtillon-le-Duc, et qui nous a libéré un bâtiment qui n'est plus du tout au standard attendu par les entreprises aujourd'hui et sur lequel nous réfléchissons à une reconversion totale,
- la Maison des Microtechniques que vous reconnaissez peut-être sur le plan, qui fait l'objet d'études, de diagnostics thermiques et énergétiques et qui, à la suite des études que nous lancerons sur les mobilités, pourrait devenir un lieu de service intéressant pour les usagers du secteur,
- un bâtiment qui était le premier promu par TEMIS avec Sedia au titre de la ZAC, bâtiment microtech sur lequel une étude est en cours et sur lequel nous envisageons une extension verticale pour augmenter de 50 % la capacité d'accueil d'entreprises en son sein.

Si nous cherchions l'exhaustivité dans la présentation, vous avez :

- en rouge les implantations d'entreprises,
- en bleu les services,
- en jaune la recherche et l'innovation,
- en orange les structures d'enseignement.

À noter que depuis 3 ans, il existe :

- un campus des métiers et des qualifications, qualifié d'excellence par l'État pour susciter les vocations dans les microtechniques, promouvoir les métiers et adapter les formations aux besoins des industriels, avec une gouvernance dédiée assez conséquente et qui associe l'ensemble des acteurs des enseignements et de la formation, du secondaire jusqu'au supérieur,
- l'institut FEMTO-ST (Franche-Comté Electronique, Mécanique, Thermique et Optique - Sciences et Technologies) qui est une pièce centrale au cœur de la technopole TEMIS,
- notre TEMIS Innovation, Maison des Microtechniques, qui a été la première maîtrise d'ouvrage assumée par le Grand Besançon en 2001 sous l'impulsion de Jean-Louis FOUSSERET à l'époque et qui propose sous un même toit un continuum des services, depuis l'incubation jusqu'au développement d'activités d'entreprises, dont vous avez le logo affiché pour certaines, un continuum de solutions d'hébergement et de services en prise directe avec la Halle technologique opérée par FEMTO-ST.

Ce sont à peu près 70 projets en une quinzaine d'années d'existence qui ont pu être accompagnés en son sein. Il y a actuellement 18 entreprises hébergées, 5 projets incubés. Tous les projets incubés à Besançon ne le sont pas à TEMIS Innovation, certains n'ayant pas besoin d'immobilier, mais c'est un point de convergence pour leurs formations et pour les mettre en valeur auprès des acteurs de notre écosystème, une de nos fonctions étant aussi de favoriser l'inclusion de ces nouveaux acteurs économiques dans notre environnement local.

Pourquoi TEMIS Santé ? Parce que le Syndicat Mixte opère la prospection avec les moyens de Sedia au titre de la convention publique d'aménagement que nous avons passée avec elle et parce que le projet de TEMIS Santé relève de la même logique que celui de TEMIS Microtechnique, une logique technopolitaine qui vise à susciter l'innovation en rapprochant les milieux académiques, scientifiques et industriels. Tous nos parcs sont Iso 14001 et maillés par la fibre optique. Le campus universitaire Santé existe. Une démarche de création d'un campus des métiers et des qualifications en santé est en cours et elle est portée par notre école ISIFC (Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté).

En matière de réception et de dernière réalisation, Bio Innovation a été inaugurée l'année dernière en présence du Président de l'EFS national, Monsieur TOUJAS. RD Biotech, pendant la période Covid. Elle s'est faite remarquer par l'État comme entreprise stratégique pour la souveraineté sanitaire et technologique de notre pays et elle engage un nouveau chantier, celui en cours que vous voyez depuis la rue de Dole, pour créer la première usine en France à même de produire un certain matériau biologique indispensable pour la production des vaccins thérapeutiques, des vaccins prophylactiques et des médicaments de thérapie innovante en général. Sur le secteur de TEMIS Santé, avec l'EFS et la société Diaclone, nous saurons produire à Besançon dans quelques semaines la quasi-totalité des matériaux biologiques qui rentrent dans la conception de ces médicaments de thérapie innovante. Il restera un matériau que nous ne savons pas produire à Besançon, mais qui l'est en France, malheureusement par des sociétés qui ne sont pas forcément capitalisées par des fonds français.

Vous avez en rouge les intentions de projets à l'étude ou les chantiers qui vont commencer, sous les étoiles rouges sur la droite de la diapositive, les projets que nous portons collectivement avec l'Université et l'Établissement Français du Sang en matière de capacité d'accueil d'activité de bioproduction, mais aussi en matière de formation grâce au numérique, avec un numérique comme Santé annoncé sur le domaine foncier de l'Université, mais en prise directe avec le CHU qui lui-même va investir dans des locaux dédiés à la faculté d'odontologie nouvellement créée avec la première promotion recrutée cet automne, en septembre 2022. Voilà pour la présentation globale du secteur.

Pour ce qui concerne Bio Innovation, je vais passer rapidement. Ce projet est vraiment issu d'une réflexion collective avec l'ensemble des acteurs de la filière. Il a mis du temps à être validé dans ses principes, à être soutenu financièrement par nos partenaires État et Région qui, finalement, étaient bien à nos côtés. Il a trouvé tout son sens avec la crise sanitaire que nous avons connue et aujourd'hui, il est quasiment plein après 18 mois de mise en service. Vous avez les logos des partenaires qui opèrent au quotidien dans Bio Innovation, et enfin, les quelques sociétés qui s'y sont implantées ou qui ont trouvé un intérêt à s'implanter juste à côté du fait de la concentration des ressources que nous avons organisées sur place.

Je me tiens à votre disposition si vous avez des questions.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Heureusement, c'était depuis 2019. Du coup, tu as eu un peu de temps supplémentaire. Nous avons dit que nous prenions une heure pour la présentation de nos partenaires. Je crois que les éléments ont été présentés de façon très exhaustive, ce qui a permis une mise à jour de la connaissance de l'évolution de ces TEMIS qui sont pour nous une locomotive très forte pour ce territoire. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Merci, Bruno.

Il est maintenant question de la présentation de Sedia par Vincent FUSTER.

Société d'Économie Mixte (SEM) Sedia

Une présentation est projetée en séance.

M. FUSTER.- Bonsoir à toutes et à tous. Merci, Madame la Présidente, de nous inviter ce soir. En préambule, je voudrais vous présenter rapidement la « grappe » d'entreprises constituée autour de Sedia et qui est au service de l'ensemble des collectivités de Grand Besançon Métropole. Vous avez l'organigramme qui résume rapidement cela. Il s'agit d'un groupe d'entreprises construit autour de Sedia qui en est la société pivot, le centre de ressources et le prestataire de service pour l'ensemble de ces sociétés. Vous avez à gauche la SPL (Société Publique Locale) Territoire 25, dont Denis LEROUX, son Président, vous en fera le détail, et à droite la SEM patrimoniale Aktya, dont Bernard BLETON vous parlera, avec les filiales patrimoniales.

Pour revenir à Sedia, vous avez en dessous des filiales projets qui nous permettent de faire de la promotion avec des partenaires privés, que ce soit des promoteurs, des banquiers ou des entreprises, et encore en dessous, deux Groupements d'Intérêt Économique (GIE). Le premier, Groupe 25, nous permet de mettre toutes les fonctions supports qui participent au fonctionnement de Sedia et de Territoire 25 (T25). C'est intéressant, parce que nous avons une mutualisation des moyens, une économie de moyen. Vous avez encore en dessous un deuxième groupement qui comporte des experts, en particulier des experts environnementaux, ce groupement étant à la disposition de 7 entreprises publiques locales qui partent de Mulhouse pour aller jusqu'à Nevers.

Vous voyez le déroulé avec à gauche, des sociétés entièrement à actionnariat public (Territoire 25) et à droite, des sociétés à partenariats publics/privés (Aktya). L'ensemble de ces sociétés représentent environ 60 M€ de fonds propres à destination du développement local.

J'arrive ensuite directement à l'entreprise Sedia qui est une Société d'Économie Mixte. En termes d'actionnariat, elle est détenue en majorité (53 %) par les collectivités en termes d'actionnariat. Concernant le territoire de GBM, vous avez la Ville de Besançon pour 8 % et Grand Besançon Métropole pour 7,4 %. Aujourd'hui, Sedia intervient sur trois départements (Doubs, Haute-Saône et Jura). Nous avons quatre sites, soit le siège social à Besançon et les sites de Vesoul, Montbéliard et Lons-le-Saunier. Elle a trois grands domaines d'activités, dont deux domaines historiques (aménagement et construction). Pour l'aménagement, cela concerne l'aménagement de quartiers d'habitat, de zones d'activités, la requalification de centre-ville/centre-bourg. Pour la construction, ce sont trois grands métiers, à savoir la construction privée qui se décompose en deux métiers (promotion immobilière et l'immobilier d'entreprise) et la construction publique. Je reviendrai sur chacun de ces points.

Depuis une dizaine d'années, un troisième métier est venu s'associer, la gestion, avec deux agences de prestation de services, une agence consacrée à l'administration de toutes les sociétés de la « grappe ». Nous avons sur l'ensemble des trois départements environ 24 à 25 sociétés. Tout cela est géré par Sedia. Nous avons également la gestion locative du patrimoine des sociétés patrimoniales de l'ensemble des trois départements.

Je ne m'attarderai pas sur la gauche du transparent concernant le Conseil d'Administration, la gouvernance, les actionnaires, dont vous prendrez connaissance tranquillement. Nous vous rappelons que Sedia dispose d'un capital de 15 M€. L'année dernière, nous avons fait un chiffre d'affaires de 6,1 M€. Nous avons environ 80 collaborateurs et collaboratrices réunis sous une unité économique et sociale (UES), Sedia, T25 et le groupe support. Au cours de l'année 2022, nous avons élaboré un plan stratégique qui durera quatre ans, de 2023 à 2026.

Évidemment, je ne vais pas vous développer ce plan ce soir, mais je vous rappelle les quatre principales grandes orientations que nous avons prises dans ce plan stratégique :

- La première orientation consiste à consolider Sedia comme centre de ressources de l'ensemble des sociétés de la « grappe », à être un opérateur pour l'ensemble des collectivités sur les trois départements. J'insiste sur le fait que c'est bien pour l'ensemble des collectivités, y compris pour des communes moins importantes, et pas que pour les agglomérations, les grandes villes ou les villes moyennes. Elle consiste également à consolider le modèle multiterritoires et multimétiers.
- La deuxième orientation consiste à faire évoluer la société pour répondre aux urgences des transitions écologiques et énergétiques. Je vous en parlerai dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises.
- La troisième orientation consiste à nouer et renforcer les partenariats en ingénierie et comme opérateur, amplifier le recours aux filiales dédiées. C'est une priorité que nous avons de travailler avec toutes les structures locales « voisines » de nos métiers.
- La quatrième orientation consiste à adapter les ressources en conséquence de nos projets, notamment les ressources humaines par des recrutements ciblés, par de la promotion, par de la montée en compétence de nos collaborateurs et par de la formation. Elle consiste également à engager Sedia dans une responsabilité sociétale exigeante.

Nous rentrons ensuite dans le concret avec les zones d'activités. Nous en avons aujourd'hui trois en fonctionnement. Bruno FAVIER vous a parlé de TEMIS Microtechniques et TEMIS Santé. Il y a aussi la zone Nouvelle Ère aux Auxons. Nous avons en projet le développement d'un aménagement sur Saône et pôle Porte Sud. Je ne vous redéveloppe pas TEMIS Microtechniques ni TEMIS Santé. Vous retrouvez évidemment les mêmes chiffres que ceux donnés par Bruno. La troisième de ces zones d'activités est la ZAC Nouvelle Ère aux Auxons. D'une surface de 24 ha, elle a pour vocation aujourd'hui d'accueillir des activités tertiaires et artisanales. Sur ces 24 ha, 5 ha sont aménagés et 3,8 ha sont encore disponibles. Vous avez à gauche le village artisanal et à droite le bâtiment Le Signal que nous avons du mal à commercialiser aujourd'hui. En phase d'études sur Saône, nous avons une zone que nous avons l'intention de développer avec le groupe Bonnefoy et Sedia. C'est une zone d'environ 9 ha, un budget d'aménagement de 3,3 M€. Cette zone devrait accueillir de l'industrie, de l'artisanat, du commerce de gros et de la logistique.

Je vais vous parler maintenant des opérations. Je vous ai listé l'ensemble des opérations que Sedia développe aujourd'hui sur le territoire de Grand Besançon Métropole, en aménagement, en construction publique et en promotion immobilière. Je ne détaille pas, car je vais reprendre ces éléments un par un :

- La première opération concerne la commune de Serre-les-Sapins, le coteau des Épenottes. C'est une opération importante que nous avons développée sur cette commune, avec la commune comme concédant. Elle concerne 14,7 ha et environ 260 logements. Elle a été faite en trois tranches, avec une durée de concession de 14 ans. Pratiquement tout est commercialisé aujourd'hui. Il reste sept lots à commercialiser pour « clore » cette opération.
- La deuxième opération est en construction publique, sous maîtrise d'ouvrage de la Région. Il s'agit de la mise en conformité de l'accessibilité des lycées, ce qui est fait d'ailleurs sur tout le territoire de Bourgogne-Franche-Comté. Concernant le territoire de GBM, nous avons huit établissements concernés pour un montant de 11 M€. Évidemment, cela se fera sur un certain nombre d'années, en fonction des moyens de la Région.
- La troisième opération est aussi en construction publique. Il s'agit de la restructuration du site de l'Arsenal. C'est une opération importante qui comporte 8 600 m² de surface de plancher (SDP) et un budget de 30 M€. Vous voyez que c'est une opération très lourde. La maîtrise d'ouvrage est le Rectorat de Besançon et Sedia est conducteur d'opération de cette opération qui devrait être livrée en 2024.
- La quatrième opération est en promotion immobilière. Il s'agit de l'opération Viotte. Je pense que vous en avez tous entendu parler. Concernant Sedia, elle comporte 26 000 m² de surface de plancher, dont 24 000 m² destinés à des bureaux, 1 000 m² destinés à des locaux commerciaux et une quinzaine de logements situés à l'avant-dernier et au dernier étage du premier bâtiment de gauche, que nous faisons en partenariat avec la SMCI. Le budget total s'élève à 61 M€. Le premier bâtiment a été livré à l'État, et la livraison pour la Région devrait être faite en début 2023. Nous avons pris un peu de retard, car une société chargée de mettre les lames de protection a fait faillite. Il nous faut donc aujourd'hui retrouver une entreprise, ce qui n'est pas facile en cours de chantier.

En termes de promotion immobilière, nous avons également une opération sur les Hauts du Chazal. Il s'agit de l'espace santé service. Cette opération concerne 3 000 m² de surface de plancher, consacrés à du tertiaire et en lien évidemment avec la santé. La première tranche devrait être livrée en 2023. Toujours en promotion immobilière, nous avons une opération BB5 sur La City. Cette opération est faite en partenariat avec JPR Invest (Jean-Paul ROBINET). Elle est faite aussi bien en promotion qu'en portage avec JPR. Nous aurons ainsi en portage Aktya, JPR et la Caisse des Dépôts qui viendront porter le bâtiment lorsqu'il sera rénové. Ce sont 5 500 m² de locaux, 6,4 M€ d'opération, un démarrage mi-2023 pour une livraison en 2024. Cette opération fait partie d'une opération globale de rénovation de La City qui a un certain nombre d'années. BB1 et BB3 vous concernent directement, car ce sont des locaux de GBM aujourd'hui. Il y aura ensuite un travail sur l'espace public « privé » qui appartient à La City et un quatrième dossier sur une étude d'extension éventuelle de Sedia. Évidemment, ces dossiers ne relèvent pas de la compétence de Sedia directement, sauf celui concernant le BB5.

Nous avons en projet une opération de logements abordables. Elle est seulement en projet aujourd'hui, car elle est liée à d'autres opérations voisines. Elle se situe rue Anne-Franck, au clos Benoît. Elle comporte 1 200 m² de SDP pour une quinzaine de logements et nous la ferions en partenariat avec le bailleur social Loge.GBM. Voilà pour ce qui concerne les opérations de Sedia.

Pour terminer, je vais vous parler de la responsabilité sociétale des entreprises et de l'évolution des pratiques, puisque nous parlons de transition écologique et énergétique. À partir de cela, nous avons défini des priorités en ce qui concerne aussi bien l'aménagement que les constructions nouvelles ou anciennes. Il s'agit :

- de préserver les ressources : je ne vais pas vous apprendre grand-chose, mais je voudrais simplement vous signaler que nous sommes très sensibles à cela aujourd'hui,
- d'intégrer les nouvelles exigences environnementales et sociales : nous vous avons noté la biodiversité, la végétalisation, la limitation de l'imperméabilisation des sols, la sobriété foncière qui concerne l'aménageur que nous sommes, en limitant l'extension urbaine, en favorisant l'intensification et la réhabilitation,
- d'intégrer la dimension EnR (Énergies Renouvelables), aussi bien par le photovoltaïque que par les réseaux de chaleur.

Il s'agit également :

- d'imposer une labellisation à toutes les constructions que nous ferons, qu'elles soient faites par nous ou par nos partenaires,
- d'intégrer les déplacements en modes doux,
- de privilégier la concertation citoyenne,
- de nouer des partenariats.

Ce sont des points sur lesquels nous avons besoin de nous améliorer, particulièrement sur la concertation citoyenne et l'intégration des modes doux. Vous avez ensuite les nouvelles approches nous concernant directement, mais nous avons déjà œuvré dans ce sens. Il s'agit de diminuer l'impact environnemental de notre fonctionnement propre à notre société et de consolider la qualité de vie au travail des salariés. C'est d'ailleurs un point sur lequel nous sommes excessivement vigilants. Nous avons mis en place chez nous un groupe de travail et nous prendrons un cabinet de consultants pour nous accompagner dans ce domaine. Sur les approches au niveau des projets, nous avons une intervention forte sur le parc immobilier de la « grappe ». Il s'agit également pour nous d'adopter une politique d'achat responsable et d'essayer de contribuer à une autonomie durable avec les enquêtes clients, les associations des habitants, la gouvernance propre de l'outil Sedia. Voilà pour ce qui concerne Sedia.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Là encore, c'est une présentation extrêmement claire et exhaustive. Avez-vous des questions ?

M. GRIMAITRE.- S'agissant du site de l'Arsenal, il y a actuellement une association qui occupe les lieux et qui a une certaine activité. Il s'agit d'une occupation temporaire justement avant les travaux de rénovation. Je voulais savoir si une réflexion avait été menée par rapport à son devenir.

M. FUSTER.- Les travaux ne concernent pas directement le périmètre de l'association.

M. GRIMAITRE.- D'accord. Ce n'est donc pas ce bâtiment.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous parlons du bâtiment en arrière. Cela n'a donc rien à voir. Le bâtiment appartient au CHU.

M. GRIMAITRE.- D'accord. Excusez ma confusion.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CYPRIANI.- C'est une petite question de rien du tout, mais justement, concernant ce bâtiment qui est en train d'être refait, les tuiles ont été jetées, alors qu'il me semble qu'elles étaient de bonne qualité.

M. FUSTER.- Nous allons essayer justement de mettre en œuvre tout ce que j'ai dit. Je crois que nous devons absolument faire des efforts dans ce domaine.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne sais pas comment le chantier est géré concernant cette partie matériaux, même si aujourd'hui, les chantiers sont tous de plus en plus très attentifs au réemploi. C'est une bonne question. Pourrez-vous y apporter une réponse ?

M. FUSTER.- Oui.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur MICHAUD.

M. MICHAUD.- Merci. Bonsoir. J'ai une question. Étant en charge de l'aménagement du territoire et Président du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), par rapport aux contraintes que nous avons aujourd'hui de faire moins d'artificialisation, comment vous, aménageurs, le percevez-vous ? C'est-à-dire avec un avenir avec moins de foncier disponible, quelles seraient vos recommandations pour nous, collectivités, pour agir ? Avec les projets que vous connaissez en termes de foncier, cela vous paraît-il suffisant aujourd'hui pour accueillir l'activité économique, dont nous avons besoin sur notre territoire ? Je crois que c'est une question générale et qui s'adresse à l'ensemble des présentateurs de ce soir. Merci.

M. FUSTER.- Oui, c'est une question générique qui dépend beaucoup de GBM, puisque nous sommes un opérateur. De notre point de vue, il nous semble qu'autant nous sommes pour la sobriété foncière, autant nous ne pourrions pas tout faire en requalification de friche, par exemple. Il nous faudra donc certainement faire quand même de l'extension. Je sais que vous avez beaucoup travaillé là-dessus, puisque je crois que vous avez défini un certain nombre de zones d'activités. Je suis incapable de vous dire si c'est assez. La seule et véritable inquiétude que nous avons est : comment accueillir une entreprise qui aura besoin d'une surface importante, si tant est que les élus que vous êtes souhaitent l'accueillir ? C'est peut-être là où vous aurez un jour un problème à régler. Je crois qu'il nous reste 75 ha au total, répartis sur un certain nombre de zones d'activités, mais a priori, nous n'avons pas de grand « tenant ». Je crois qu'aujourd'hui, il n'en reste plus. Je crois que le seul qui restait est celui où nous avons installé Antolin. Voilà l'inquiétude que nous pourrions vous remonter de notre part.

Nous avons bien conscience aussi que notre rôle est aussi, par rapport aux entreprises, de prioriser ce que nous pouvons faire sans extension foncière. Nous ferons certaines recommandations aux entreprises, mais notre inquiétude est celle-là. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

M. MICHAUD.- Oui, en partie. Aujourd'hui, nous savons que pour requalifier, c'est compliqué, parce que, aussi bien d'un point de vue de l'habitat que du transfert d'entreprise, lorsque l'on veut requalifier, il faut bien placer les gens quelque part. Je pense que nous devons être vigilants et imaginatifs sur ce sujet. Cela étant, la présentation telle que vous l'avez faite est intéressante, parce qu'elle reprend les points sur lesquels nous nous battons aujourd'hui, qui concernent l'amélioration sur nos façons de faire. Vous avez répondu en partie, mais un de mes soucis, en étant en charge de l'aménagement du territoire, c'est de pouvoir préconiser et répondre aux besoins d'accueil des habitants et de l'activité économique.

M. FUSTER.- Oui, et nous pouvons dire également que sur le territoire, nous n'avons pas beaucoup de friches.

M. MICHAUD.- C'est cela. Nous avons très peu de friches.

M. FUSTER.- Nous travaillons aussi sur Montbéliard. C'est incomparable. Sur Montbéliard, nous avons deux grandes friches qui sont en fait des terrains que Stellantis vend. Évidemment, ils vendent 50 ha d'un coup. Nous avons donc une zone de 50 ha qui est pratiquement terminée et nous en avons une deuxième de 40 ha qui est disponible aujourd'hui, avec des problématiques autres, notamment de dépollution. Cela étant, nous avons des terrains à disposition. Après, il y a le coût, mais c'est un autre problème.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Merci, Vincent.

Nous passons à la présentation de Territoire 25.

Société Publique Locale (SPL) Territoire 25

Une présentation est projetée en séance.

M. LEROUX.- Merci, Madame la Présidente. Mesdames, messieurs les Vice-Présidents et conseillers communautaires, pour Territoire 25, je serai plus rapide.

Territoire 25 est une société plus jeune, plus modeste. C'est une Société Publique Locale créée en 2011. Elle vient d'avoir un peu plus de 10 ans d'activité. Sa particularité est qu'elle est détenue exclusivement par des collectivités, ce qui est le principe même de la SPL. Elle intervient uniquement pour le compte de ses actionnaires, ce qui est aussi l'intérêt, sans mise en concurrence et sur le périmètre du département du Doubs globalement. En termes de gouvernance, je suis assisté de Bernard BLETTON en sa qualité de Directeur Général délégué. L'actionnariat est composé du département du Doubs, de la ville de Besançon, de GBM, de PMA (Pays de Montbéliard Agglomération), des villes de Montbéliard, Sochaux, Dampierre-les-Bois, Pontarlier, Grand Pontarlier, Ornans, Morteau, Saint-Vit, Valdahon, Badevel, et peut-être encore des petits derniers qui sont arrivés ou qui vont arriver comme Audincourt pour un grand projet de réhabilitation de friches SNCF, Pirey que nous avons agréée, mais il y a encore une décision à prendre du côté de GBM semble-t-il, et un certain nombre de communes ou de communautés de communes qui sont d'ores et déjà approchées, mais qui cherchent effectivement un opérateur sur le territoire.

Nous avons un capital modeste de 2 M€, un chiffre d'affaires de 1,2 M€ sur 2021 et 82 salariés soit qui travaillent spécifiquement sur Territoire 25, soit qui font appel à une unité économique et sociale, que ce soit Sedia, Territoire 25 ou Groupe 25. Territoire 25 s'appuie principalement sur Groupe 25, pour sa gestion, son développement et son pilotage. Ses domaines d'activités ne sont pas forcément très éloignés de ceux de Sedia, mais, une fois encore, uniquement pour le compte de ses actionnaires, puisque nous travaillons en « in house ». Les domaines d'activités sont la solidarité, la cohésion territoriale, l'attractivité territoriale (études, aménagements, AMO, construction de tout type de bâtiment et d'équipement). Nous travaillons peut-être aussi plus que Sedia sur ce volet avec des métiers principaux concernant beaucoup d'ingénierie en amont, beaucoup d'études de faisabilité et des aménagements complexes. Cela étant, je ne suis pas sûr qu'actuellement, il y ait des aménagements simples. Nous pouvons indiquer que la SPL s'enrichit de nouveaux actionnaires, ce nombre s'étant quasi doublé depuis 2015, au fur et à mesure de l'intention des collectivités de nous confier de nouveaux projets.

Nous avons aussi travaillé un plan stratégique l'année dernière, que nous avons présenté aux actionnaires et qui a été accepté. Pour faire rapidement, ce plan comporte deux axes. Pour le premier axe, il s'agit de conforter Territoire 25 comme l'outil d'ingénierie et de conseil auprès de l'ensemble des collectivités locales du Doubs. J'ai envie de dire « à bon entendeur, salut ! », puisque nous avons déjà des partenaires présents qui peuvent encore nous rejoindre, car c'est notre cœur d'activité. Pour le deuxième axe, il s'agit de développer et positionner Territoire 25 comme un outil opérationnel de réalisation des projets. Comme l'a indiqué Jean-Paul MICHAUD, et je porte aussi un SCoT dans un autre territoire, il s'agit maintenant d'aménager autrement, d'intégrer de nouvelles exigences environnementales et sociales de la ville de demain. C'est peut-être plus facile encore à faire sur des secteurs urbains et plus compliqués sur des secteurs ruraux. En tout cas, nous essayons d'apporter aux collectivités cette expertise.

Comme l'a dit Jean-Paul encore à l'instant, je crois qu'il y a un souci et un effort de formation important que nous devons engager. Si nos collaborateurs veulent apporter une expertise complète, sûre et opérationnelle aux collectivités, nous devons les préparer à ces nouveaux aménagements, ces nouvelles constructions de demain, avec la loi, le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) qui est encore en discussion, le ZAN (Zéro Artificialisation Net) et ces éléments indispensables. C'est la raison pour laquelle Territoire 25 se positionne le plus en amont possible des opérations dans un rôle de conseil où l'on peut examiner toutes les options dans une sorte d'approche multicritères et donner du conseil à la collectivité qui fera ou qui ne fera pas le projet selon le financement, les contraintes urbanistiques et autres. L'objectif de Territoire 25 est d'aider chaque actionnaire à concrétiser ce projet politique.

Concernant l'axe 2, il s'agit aussi, dans une moindre mesure, mais petit à petit, de positionner Territoire 25 comme un constructeur public. Nous sommes en pleine augmentation de capital. Je le dis, puisque les actionnaires nous ont autorisés à la décider, et cette fois-ci, à en parler et à communiquer. C'est le prix ou la sanction de la croissance interne. Si Territoire 25 est actuellement doté de 2 M€ de capital répartis en trois groupes (GBM/Besançon, PMA/Ville de Montbéliard, le Département) sur trois grands bassins, l'idée est d'avoir un plan d'affaires en cours de développement avec une croissance de 10 % sur la période 2023-2026, ce qui est conséquent et ce que nous avons validé dans le cadre du plan stratégique.

Finalement, cela laisse apparaître un besoin supplémentaire de fonds propres qui serait compris, je pense, entre 1,2 M€ et 2 M€ pour atteindre à peu près 4 M€ à l'échéance 2026. Les actionnaires m'ont autorisé à lancer une augmentation de capital, soit en fonds propres, soit en quasi-fonds propres. Nous avons des discussions aussi avec la Caisse des Dépôts et la Banque des Territoires, mais déjà, avec nos actionnaires historiques, pour leur demander s'ils veulent, étant donné les projets qu'ils nous soumettent, nous permettre cette augmentation de capital par libération progressive. Elle n'est pas urgente à l'année même. Elle peut s'étaler dans les trois ans. Je peux donc indiquer presque en primeur, puisque nous avons évoqué ce cas au Département, que le Département se positionnerait favorablement sur cette augmentation de capital à hauteur de ce qui pourrait lui être réclamé. Là encore, cela reste à discuter avec l'ensemble des élus, mais c'est un besoin compte tenu des enjeux.

Nous avons pris un petit panel de dossiers suivis sur Besançon Ville, sur GBM ou sur d'autres collectivités. Certains projets sont emblématiques. Par exemple, nous avons un dossier modeste sur lequel nous animons, nous pilotons et nous coordonnons les acteurs de la coopération public/public sur ce beau projet de transformation du campus Bouloie-TEMIS sur Besançon, avec les partenaires indiqués. L'objectif est bien évidemment la transformation de ce campus Bouloie-TEMIS à horizon 2025. Nous sommes aux côtés de l'ensemble de ces partenaires. Nous sommes aussi sur des opérations que vous connaissez bien, qui sont symboliques, avec l'écoquartier Viotte Nord et Sud, la partie sud étant aménagée et la partie nord restant à aménager. Ce sont entre 5 000 et 8 000 m² de logements et de crèche. La programmation est en cours de définition. Vous voyez les éléments sur la zone Sud, avec ce que vous connaissez sur la partie Viotte. Comme vous le savez, ce dossier est soumis à une procédure juridique relative à un arrêté préfectoral portant des dérogations sur des habitats d'espèces, qui a suspendu finalement l'avancement de l'opération. Nous attendons – j'espère sur l'année 2023 – une décision du tribunal administratif...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Sur l'année 2022 ?

M. LEROUX.- Pourquoi pas ? Mais c'est la justice administrative française, Madame la Présidente. En tout cas, nous attendons une décision le plus tôt possible aux côtés de la Ville de Besançon. Libre à elle de revisiter ce projet suite aux préconisations de la convention citoyenne. Sur ce domaine, nous sommes en attente du positionnement politique que vous nous donnerez.

Nous sommes aussi sur des sujets comme la zone d'activités des Marnières à Chalezeule. C'est en qualité d'aménageur sur le secteur sud-ouest (en vert). Le concédant est Grand Besançon Métropole. La livraison est envisagée sur 2024. Il y a 2,4 ha commercialisables à vocation plutôt artisanale, hôtel d'entreprises, petite industrie. Certains prix de vente restent encore à déterminer. Nous sommes sur un beau dossier emblématique de la situation dans laquelle nous sommes. C'était notre premier, mais il a vocation à faire école. Je veux parler du réseau de chaleur de Novillars. GBM avait signé avec Territoire 25 une concession de service public pour la conception, le financement et la construction du réseau de chaleur sur le territoire de la commune de Novillars, plus son exploitation et sa maintenance. Les élus ici dans la salle savent que ce ne sont pas des dossiers simples, loin de là. La première livraison de chaleur a eu lieu à partir du 18 novembre 2020. C'est en cours d'exploitation. C'est un réseau de chaleur de plus de 2 km qui récupère la chaleur non utilisée par la papeterie et qui la retransmet à des abonnés que sont Habitat 25, la mairie, l'hôpital, l'ITEP (Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique) et le département du Doubs naturellement.

Enfin, pour n'en citer que quelques-uns, là, c'est plutôt un projet, semble-t-il, avec la commune de Pirey, nous avons prévu et accepté l'agrément, sous réserve de votre délibération à GBM. Il s'agit du projet sur GBM, le quartier d'habitat et d'équipement sportif en phase d'étude. Voilà les éléments sur lesquels nous travaillons. J'ai essayé de faire au plus vite, Madame la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, parfait. C'est vraiment très bien. Merci beaucoup pour cette présentation là encore exhaustive et très claire. Auriez-vous des questions ? Monsieur AYACHE.

M. AYACHE.- Merci, cher Président, cher Denis, de cette présentation. Je pense que Territoire 25 est effectivement un outil tout à fait appréciable en termes d'aménagement, d'abord parce que c'est un outil public qui permet d'avoir ce choix pour les collectivités adhérentes à T25 d'avoir recours. Je vois simplement un petit obstacle pour les petites communes.

Effectivement, tu as cité la commune de Pirey. Sous réserve de l'accord du Conseil Communautaire du mois de décembre, mais avec l'avis de principe de la Présidente que j'ai reçu récemment, nous allons le faire, mais cela a un coût. Le coût me paraît trop élevé pour les petites communes. De mémoire, je n'ai pas le chiffre exact, mais il faut acheter 200 actions, soit 20 000 €, pour pouvoir rentrer dans le capital, donc avoir recours à la SPL.

M. LEDOUX.- Ce n'est pas cher pour Pirey.

M. AYACHE.- Non, mais si nous voulons que les petites communes qui ont des projets d'aménagement aient le choix entre un aménageur privé facile à trouver et un aménageur public qu'est T25, et je pense que nous avons à militer dans ce sens, il conviendrait, à mon avis, de trouver une astuce pour que le prix des actions ne soit pas rédhibitoire.

M. LEDOUX.- C'est une bonne réflexion. Cela étant, tout dépend de ce que l'on appelle « petites communes ». La petite commune de Pirey n'est peut-être pas équivalente à une petite commune en secteur rural. L'idée est de se mettre à disposition déjà de ceux qui ont la compétence sur les zones d'activités, ce sont maintenant les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale). Nous n'en avons pas tant que cela sauf les grands comme GBM, PMA et Grand Pontarlier de mémoire. L'idée est d'aussi travailler avec les EPCI sur ce volet-là et les communes qui ont des projets d'aménagement. Après, je pense qu'une commune qui a un seul projet peut passer par une maîtrise d'œuvre dédiée le cas échéant.

L'idée est que nous soyons à disposition pour des opérations récurrentes, mais il n'est pas interdit de récupérer dans l'actionariat des plus petites communes qui auraient un seul projet à nous confier, et nous avons d'ailleurs évoqué ce cas, et cela pourrait être évoqué avec le Conseil d'Administration, quitte à ce qu'elles revendent finalement leurs actions par la suite à une autre commune qui en aurait l'utilité, parce qu'elles peuvent venir porter un projet avec nous. Pour ma part, c'est parfaitement envisageable sous réserve de l'avis des actionnaires et du Conseil d'Administration.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Avez-vous d'autres questions ? Je n'en vois pas. Merci bien.

M. LEROUX.- Merci à vous. Excellente soirée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous terminons par Aktya et la présentation par Bernard BLETTON, le Directeur.

Société d'Économie Mixte (SEM) Aktya

Une présentation est projetée en séance.

M. BLETTON.- Bonjour à tous. Je suis Directeur Général délégué d'Aktya. Je précise qu'Anne VIGNOT en est la PDG. Aktya est le troisième outil de la batterie de Sociétés d'Économie Mixte. C'est donc une SEM. Elle a fait l'objet d'une augmentation de capital fin 2020, ce qui a permis à des territoires nouveaux de rentrer au capital. Il s'agit d'ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération) pour Lons-le-Saunier, du Grand Dole, du Val de Morteau et des territoires de Baume-les-Dames. Cette compétence s'est donc élargie au-delà de GBM et de la Ville de Besançon qui représentent les actionnaires essentiels avec 45 % du capital d'Aktya, soit une capacité d'intervenir sur une bonne partie du Jura au-delà du territoire du Grand Besançon. Le capital est de 27,7 M€ suite à cette augmentation de capital. Nous sommes sur des activités capitalistiques. La fonction d'Aktya est de porter de l'immobilier d'entreprise et de le mettre en location, ce que nous verrons sur différentes thématiques.

Au 31 décembre 2021, le patrimoine d'Aktya représente 150 000 m². Une surface importante est donc portée. Ce sont 100 M€ de valeur de patrimoine et une valeur de loyer qui progresse d'année en année, pour s'établir à 7,3 M€ de loyer annuel courant 2021. La vacance locative est de 16 000 m², soit 11 % du patrimoine, mais cela intègre la vacance technique liée au renouvellement du patrimoine, notamment en cas de départ des locataires. La principale fonction est d'accueillir de l'activité qui peut être soit de l'industrie, soit de l'artisanat (59 % en termes de surface), soit du tertiaire (16 %). En termes de loyer, le tertiaire représente quasiment autant que l'activité. C'est 9 % pour le commerce essentiellement situé sur Cassin en site sensible. Pour le reste, c'est du parking et des fonctions mixtes.

Je précise qu'Aktya intervient partout où le marché n'est pas immédiatement présent. Elle est en accompagnement des investisseurs privés. On peut créer des structures dans lesquelles Aktya vient rentrer et finalement donner l'exemple. Elle peut aussi intervenir là où il n'y a pas du tout d'initiative privée, notamment pour porter du commerce en quartier sensible. Elle intervient aussi sur de l'immobilier thématique. Quand il y a une thématique forte sur certaines activités, les investisseurs privés ont du mal à s'engager, et c'est là où Aktya intervient.

À la demande de la Présidente, nous nous sommes engagés sur une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) active qui démarre et qui regroupe la plupart des thématiques classiques :

- la formation et la communication,
- travailler sur un tableau de bord intégrant des indicateurs autres que financiers, ce qui n'est pas simple, l'idée est de prendre en compte les valeurs environnementales, écologiques, etc.,
- la gestion de l'eau et des déchets,
- l'écoconception des bâtiments,
- la question énergétique avec à la fois la réduction des consommations et le développement des EnR sur chacune de nos opérations,
- la limitation et la lutte contre les îlots de chaleur,
- la question des mobilités que nous étudions à chaque projet,
- la sobriété foncière, dont nous avons parlé tout à l'heure et ce qui est aussi le travail d'Aktya,
- l'adoption d'une politique d'achat responsable que nous allons caler d'ailleurs sur celle de GBM.

Tout cela fait l'objet d'indicateurs et d'un suivi attentif dans les années futures. Nous viendrons rendre compte également sur ces thématiques.

Je vais maintenant vous donner quelques exemples d'interventions, de projets courant 2021. Le premier est le pôle Viotte. Aktya, à travers une SAS (Société par Action Simplifiée), est co-actionnaire des locaux occupés par l'État. L'État voulait une formule locative. C'est un gros morceau de 16 000 m². Nous sommes allés constituer une société de portage avec la Caisse des Dépôts, avec la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole et nous louons ces locaux à l'État depuis juillet 2021. Nous portons également le restaurant interentreprises qui fait 900 m² et qui sera partagé à terme entre l'État et la Région. Une autre opération concerne le centre commercial Cassin. Vous vous souvenez tous de l'incendie qui avait ravagé les locaux fin 2019. Deux ans après jour pour jour, c'est-à-dire en novembre 2021, il y a tout juste un an, nous avons réouvert le centre, notamment l'Intermarché. Cela représente 7 000 m² de commerces. L'ensemble a été complètement rénové et réhabilité. Là aussi, je crois que sans Aktya, ce moteur du quartier de Planoise aurait eu du mal à exister.

Nous avons deux opérations sur TEMIS portées par une SCI (Société Civile Immobilière) que nous partageons avec JPR Invest. Là aussi nous n'intervenons pas forcément seuls. Nous sommes à 50/50 avec Paul-Émile ROBINET. Nous avons deux bâtiments en patrimoine, un bâtiment auparavant occupé par la DREAL et qui a été libéré à l'occasion de son transfert sur Viotte. Ce bâtiment vient d'être réoccupé par les deux CMS (Centres Médico-Sociaux) de Montrapon et de Saint-Claude et loué par le Département après rénovation technique et énergétique. Le deuxième bâtiment est celui d'à côté que nous venons d'acquérir là aussi pour bien maîtriser la thématique microtechnique.

Nous avons également un autre bâtiment : Bio Innovation. Bruno FAVIER en a parlé. Ce bâtiment a été livré fin 2021. Il est quasiment rempli à ce stade. Là aussi, nous nous étions interrogés au moment de lancer l'opération en blanc. Je crois qu'aujourd'hui, elle remplit toute sa vocation. Nous travaillons d'ailleurs sur une extension, dont je parlerai plus tard. En 2021 et 2022, il s'est agi de travailler sur des emménagements. Vous avez cité cinq ou six entreprises qui travaillent sur les biotechnologies. Nous les avons assistées dans les aménagements intérieurs et dans la mise en location à des conditions évidemment préférentielles pour qu'elles puissent se développer correctement. L'objectif d'ailleurs n'est pas forcément de laisser ces entreprises dans Bio Innovation, mais de leur permettre de se développer, soit sur des bâtiments relais, comme les bioparcs à proximité, soit en leur vendant des terrains sur lesquels certaines commencent à construire des bâtiments pour se stabiliser sur place.

Une autre opération importante concerne Antolin, dont nous allons terminer fin novembre le bâtiment sur TEMIS, en bord de rocade. Le bâtiment avance bien. C'est un projet de 22 000 m², dont 5 000 m² de locaux tertiaires, avec 400 personnes que nous avons réussi à maintenir sur place. La réimplantation était en balance entre plusieurs sites en Europe, en Allemagne notamment, et même en Turquie. Je crois que l'effort que nous avons fait à travers une solution locative améliorée a été décisif dans la décision du groupe Antolin, dont le siège est en Espagne, de s'implanter sur place. Nous en avons profité – c'est aussi notre métier – pour racheter les deux bâtiments libérés par Antolin, un sur le site du Barlot et un sur BTC (Besançon Thise Chalezeule). Ce sont deux bâtiments de 3 000 à 4 000 m² que nous allons acquérir au moment du déménagement, c'est-à-dire en début d'année prochaine, pour justement servir de formule locative en relai aux terrains que nous avons du mal à aménager. L'offre est donc sur des terrains, mais aussi sur des bâtiments vacants que nous rachetons et que nous proposerons aux entreprises.

Nous avons une étude sur l'extension du terrain de Bio Innovation. Il s'agit du terrain jouxtant le terrain bâti. Nous avons des droits à construire de 2 000 à 2 500 m² sur lesquels nous allons pouvoir développer un projet rapidement. En étude un peu plus lointaine, nous avons un bâtiment dédié aux productions, appelé Bio Production, sur lequel nous sommes en phase de programmation. L'idée est de perpétuer la capacité d'accueil sur des bâtiments thématiques dédiés aux biotechnologies pour ne pas perdre l'avance que nous avons prise. Nous avons ensuite deux opérations de rénovation énergétique. La première est pour Flowbird (ex-Parkeon) sur Planoise. L'idée est vraiment de participer à la réhabilitation thermique des locaux, d'installer des panneaux photovoltaïques sur un bâtiment, dont nous sommes propriétaires et que nous louons à Flowbird sur 1 600 m². Il s'agit le cas échéant d'étendre les locaux par la même occasion. Nous sommes là sur le parc Lafayette.

Par ailleurs, deux études vont rapidement déboucher. Elles participent là aussi à la densification de terrain, dont nous estimons qu'ils peuvent déceler encore des capacités d'accueils. Le premier exemple est le bâtiment occupé précédemment par Vix Technology. Ce bâtiment de 1 500 m² sur une parcelle de 4 500 m² a une quinzaine d'années. Il est difficilement récupérable. Nous allons donc le démolir et reconstruire un bâtiment de 3 000 m². C'est ainsi qu'à surface constante, nous allons pouvoir générer 1 500 m² de droit à construire nouveau. De la même façon, vous avez le bâtiment Microtech sur 2 étages. Nous l'allons agrandir en ajoutant un étage. L'étude est en cours et les travaux devraient démarrer mi-2023 pour récupérer là aussi 450 m² en élévation sur le bâtiment existant. Trouver des droits à construire soit en densifiant des parcelles insuffisamment bâties, soit en trouvant des extensions sur des bâtiments existants, c'est aussi une capacité d'accueil des entreprises.

Vous avez ensuite le site Île-de-France avec trois projets :

- un projet de maison médicale,
- un projet de travaux sur le centre commercial, qui concernent une copropriété, l'idée étant la rénovation énergétique et l'amélioration des conditions d'accueil,
- un projet concernant la coopérative numérique.

Pour ce troisième projet, le bâtiment est important (3 000 m²). L'idée est d'accueillir des entreprises dédiées au numérique sur Planoise et de le faire de façon là aussi améliorée en bénéficiant des subventions de Grand Besançon et de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine). Nous venons de retenir l'architecte, Coco Architecture. Ce projet devrait être en études courant 2023 et les travaux devraient démarrer courant 2024. Enfin, le travail d'Aktya concerne aussi l'amélioration énergétique de son patrimoine. Nous avons vu que ce sont 150 000 m². Nous y sommes d'ailleurs soumis à travers le dispositif Éco Énergie Tertiaire. Nous sommes en phase d'études et cela va déboucher sur des travaux de rénovation énergétique et de création d'EnR, essentiellement du photovoltaïque sur l'ensemble de notre patrimoine.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup de cette présentation là encore extrêmement explicite. Avez-vous des questions ?

M. FAGAUT.- Merci, Monsieur BLETTON, de cette présentation. Ma question s'adresse plutôt à vous, Madame la Présidente, qui êtes PDG de la structure. Aujourd'hui, lorsque l'on regarde l'actionnariat et la répartition du capital, on s'aperçoit que de nombreuses collectivités sont présentes dedans, mais nous retrouvons surtout aussi des banques.

Vous avez fait une annonce par voie de presse dernièrement dans le cadre d'une signature d'un document où vous annonciez, en gros, ne plus vouloir travailler avec les banques, en tout cas au niveau de l'emprunt notamment, qui aujourd'hui continuent à financer les énergies fossiles. Aujourd'hui, deux banques sont présentes dans cet actionnariat, la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole, quasiment à hauteur de 17 % pour ces deux structures réunies. J'aimerais savoir quelle est votre philosophie par rapport à leur présence au sein de la structure d'Aktya. Ne croyez-vous pas que ce soit un signal pas forcément positif envoyé à l'égard de ces structures qui accompagnent aujourd'hui un grand nombre d'autres structures satellites sur notre territoire et qui apportent un nombre non négligeable de subventions dans les différentes manifestations et événements que nous pouvons avoir au sein de notre territoire de Grand Besançon Métropole ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vos interrogations ne concernent pas directement Aktya. C'est juste une démarche politique que nous avons eue, qui consiste à faire que nous rentrons dans un partenariat avec les banques pour envisager une sortie la plus rapide de l'investissement en matière d'énergies fossiles. Ce travail se fait avec les banques. Chacune décide de la sortie de l'énergie fossile et de la vitesse à laquelle elle veut le faire. Une enquête a été envoyée à toutes les banques. Elles ont toutes répondu. Je salue d'ailleurs le fait d'avoir eu une discussion extrêmement intéressante avec la Caisse des Dépôts, la Banque des Territoires qui nous a dit lorsqu'elle a reçu l'enquête : « on s'est réuni au niveau national pour pouvoir répondre sur la demande partie de Besançon ». Cela leur a servi pour répondre à une demande à peu près similaire de nombreuses villes.

Vous faites référence à une tribune qui réunit 14 grandes villes, et quand je parle de grandes villes, ce sont de très grandes villes, notamment Paris, Bordeaux, Bourg-en-Bresse. Je ne vais pas partir sur l'ensemble des villes rentrées dans ce système. Nous la mettons en application, c'est-à-dire que nous regardons évidemment les critères habituels des offres faites par les banques. Ce critère peut intervenir à un moment donné pour départager finalement le choix que nous devons faire lorsque nous avons à choisir parmi des offres équivalentes. Il n'y a pas d'objectif de ne pas travailler avec telle ou telle banque, mais il y a un travail de partenariat à faire avec tout le système de banques et financier pour dire « travaillons ensemble pour sortir de l'énergie fossile », ce qui nous occupe aujourd'hui. Aujourd'hui, nous sommes en pleine COP 27. C'est une urgence. Je pense que tout le monde a entendu le message. Il s'agit de voir comment sortir le plus rapidement possible de cette production d'énergie qui nous amène à des productions de gaz à effet de serre. Ce travail est fait. Ce n'est pas un travail isolé, mais il entraîne énormément de capitaux d'investissement.

Lorsque vous avez Strasbourg, Bordeaux, Grenoble ou Bourg-en-Bresse, par exemple, vous voyez le nombre d'investissements que cela représente. Cela veut dire que là, nous avons les banques en discussion avec toutes ces collectivités et cela se passe très bien. Nous sommes bien tous en train de regarder dans la même direction. Un certain élu disait qu'il ne fallait pas regarder notre planète qui brûle. Elle brûle. Nous regardons tous pour faire en sorte d'éteindre le feu. De plus, je n'ai jamais entendu de problématique particulière de la part des banquiers qui sont avec Aktya. Ils connaissent très bien le dialogue que nous avons. Je suis très heureuse d'avoir à travailler très régulièrement avec eux.

Nous avons travaillé aussi sur le séminaire Sedia pour voir comment nous entamions les différentes transitions. Les échanges sont extrêmement intéressants, productifs et constructifs. Chacun s'est dit qu'il devait s'emparer de la démarche RSE. Tout le monde s'en empare. Je tiens à dire que lorsque je rencontre les acteurs du monde économique, tout le monde est bien conscient que nous devons trouver le moyen de prendre une direction qui nous emmène vers cette transition essentielle. C'est donc un travail à faire sur le court, moyen et sans doute long terme, malheureusement. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. NAPPEZ.- Bonsoir, Monsieur BLETTON. Merci de votre présentation. Nous nous croisons plus souvent pour des questions de réseau de chaleur évidemment, mais il s'avère que je suis également conseiller municipal aux Auxons. Vincent FUSTER a parlé tout à l'heure de la Nouvelle Ère et du bâtiment Le Signal en particulier. Vous savez qu'Aktya récupère la gestion locative des locaux à partir du 1^{er} janvier sur ce bâtiment. Ces locaux étaient jusqu'à maintenant loués par GBM via la BGE (Boutique de Gestion), avec un service qui se faisait à la carte, avec des prestations incluses, un package complet qui va encore bien aux entreprises qui y sont. Aktya a-t-elle prévu quelque chose de particulier à partir du 1^{er} janvier prochain ? Ce bâtiment n'est pas facile à remplir, Monsieur FUSTER l'a dit et nous le savons. J'aimerais savoir quelle sera la stratégie d'Aktya sur ce bâtiment Le Signal.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je peux apporter un élément de réponse. C'est une vraie question. Cela avait été un choix politique d'accompagner l'animation de ce bâtiment. Une somme d'environ 200 000 € de fonctionnement avait été mise depuis de nombreuses années. Finalement, la recette apportée par ces services rendus s'élevait à 40 000, voire 50 000 €. Je ne sais plus le chiffre exact, mais vous voyez que nous restons sur 140 000 € de fonctionnement à la charge du Grand Besançon à l'époque. La question a été posée aux élus du Grand Besançon. Un choix avait été fait de renvoyer cette gestion à Aktya. À Aktya, la discussion a eu lieu en Conseil d'Administration. Pour autant, nous ne nous arrêtons pas à cette question, mais nous nous posons la question beaucoup plus largement.

Aujourd'hui, lorsqu'il y a un bâtiment comme Bio Innovation, peut-être demain la Fabrique du Numérique, ou encore d'autres bâtiments qui sont finalement de grands collectifs d'entreprises, soit nous avons un ensemble d'entreprises qui décident en coopérative, en syndicat, en copropriété, de supporter les frais de fonctionnement, soit nos structures porteraient ces frais d'animation. Cela pose un vrai problème de modèle économique. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir comment nous pourrions envisager peut-être une prestation qui pourrait être plus partagée entre ces différents bâtiments, donc ces différentes entreprises qui ne peuvent pas à elles seules forcément supporter l'ensemble de ces services. C'est bien la question posée aujourd'hui.

M. BLETTON.- C'est cela, mais je voulais préciser effectivement que nous réfléchissons. Nous ne sommes pas capables au niveau d'Aktya de supporter une charge et un service aussi performant, certes, mais aussi lourd que fait la BGE. Nous réfléchissons donc à un service qui serait allégé, porté en partie par Aktya et en partie aussi par les locataires et qui pourrait dépasser, pour le coup, le site de la Nouvelle Ère et s'appliquer sur Viotte et sur les différents sites sur lesquels nous intervenons. Nous apporterons des réponses assez rapidement sur le sujet.

M. NAPPEZ.- Merci. Je précise juste que les chiffres que vous avez donnés, Présidente, sont sur une année Covid. Nous sommes vraiment à cheval sur une année Covid. En année standard, nous ne serions peut-être pas sur ces montants non plus.

M. BLETTON.- Nous sommes sur un déficit de 100 000 € entre les recettes et les dépenses.

M. NAPPEZ.- C'est toujours beaucoup, mais c'est moins.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est 100 000 € par an de fonctionnement pour que les entreprises puissent vivre leur copropriété, ce qui pose quand même un problème. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Merci beaucoup.

Merci à vous cinq d'avoir répondu à toutes nos questions et de nous avoir éclairés sur ces locomotives en matière d'économie, parce que ce sont effectivement bien des locomotives, dont nous bénéficions aujourd'hui. Ce sont des choix sur le long terme, puisque ces structures sont nées sur nos territoires et elles évoluent aujourd'hui.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose maintenant de commencer par mes propos liminaires, puis d'ouvrir la séance.

Chers collègues, aujourd'hui, alors que les crises se succèdent, parce qu'il faut le dire, nous vivons des temps singuliers, il paraît nécessaire de prendre le temps du constat. La dynamique de notre territoire n'a jamais cessé et continue d'avancer. Nous venons d'ailleurs d'en faire une forme de démonstration. Entreprises, formations, recherche, vie associative, culturelle, sportive, administration, les efforts accomplis par chacun pour traverser les crises sont à saluer. Pour autant, notre société reste vulnérable au niveau social, environnemental, économique, mais aussi au niveau de la santé. J'ai pu le constater hier soir, lors du premier forum de la Santé sur notre système santé. Face aux crises, la meilleure réponse – nous l'avons vu – est la solidarité. Si une leçon doit être tirée de ces deux dernières années, c'est bien celle-là. Il est impératif que nos communautés restent soudées. Il est nécessaire de travailler ensemble pour affronter les crises à venir, et quand je dis « à venir », c'est aujourd'hui.

Le Préfet du Doubs a récemment annoncé, lors d'une réunion intitulée « sortie de crise », une récession au moins pour le début de l'année prochaine, et les projections au-delà de 2023 ne laissent pas entrevoir une belle embellie.

Je ne reviendrai pas ce soir sur les éléments diffusés dans la presse. Ce n'est ni le lieu ni le moment. J'entends néanmoins la demande de proposer, après deux ans et demi, de travailler à améliorer et adapter notre organisation. Nos réflexions sont en cours et feront l'objet d'un échange spécifique lors d'une prochaine Conférence des Maires. Je retiendrai un élément fédérateur de notre assemblée, un souhait partagé : que les débats communaux ne mettent pas à mal notre ambition de faire territoire. Nous sommes ici au Grand Besançon et non pas en Conseil Municipal. Je vous rappelle que nous nous sommes tous engagés à construire un territoire prospère et résilient. Alors, accélérons nos actions pour la transition. C'est ce qui doit faire le ciment de cette assemblée au bénéfice de chacun et de toutes les communes qui la composent. Ce soir, je vous invite collectivement à nous concentrer sur les vrais sujets, ceux pour lesquels, en tant qu'élus, nous devons délibérer. C'est ce qu'attendent nos concitoyens.

Les vrais enjeux nous sont rappelés par la COP 27 qui s'est ouverte le 6 novembre. Cet événement est un moment d'importance mondiale durant lequel les États travaillent à la transformation indispensable et urgente de notre monde. Nos dirigeants ont la responsabilité d'établir d'ici quelques jours les mesures à prendre depuis chacun de nos États. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'échanger avec Gabriel BAULIEU et les sénateurs du Doubs sur ces grands enjeux nationaux. Ce fut également l'occasion d'exprimer notre manque de lisibilité face à la situation économique actuelle, car, comme vous le savez, la situation est grave. Les collectivités territoriales font face à cette crise économique expliquée en partie par le renchérissement du coût de l'énergie et des matières premières, l'inflation galopante, la crise du recrutement, la crise de la société. Les capacités d'action des collectivités sont suspendues aux décisions gouvernementales, notamment aux divers projets de loi (loi de Finances 2023) et surtout la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027. De nombreuses dispositions sont contestées par les associations d'élus.

Ce sont par exemple :

- la suppression de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) contre laquelle une motion vous sera proposée ce soir à la demande des membres du Bureau,
- la non-indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sur l'inflation,
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement par un pacte de confiance qui pourrait être proposé.

Comme le rappelait le Président de l'Association des Maires du Doubs, cette crise sera d'autant plus violente pour les communes dotées de fonctions de centralité. Ces conditions pourraient ralentir nos capacités d'investissement et nous amèneraient à nous questionner dans le cadre, par exemple, des comités PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement) sur notre projet de territoire et ses priorités. Bien sûr, nous ferons le maximum pour maintenir nos investissements, ne serait-ce que pour soutenir l'économie locale. À travers nos marchés publics, nous veillons à soutenir l'emploi local, notamment des personnes en recherche d'emploi. Nous continuerons également nos actions de requalification d'espaces publics, de voiries, et de renouvellement des réseaux, par exemple. L'une de mes dernières rencontres avec le Medef nous a permis d'échanger sur notre partenariat que nous devons bâtir avec eux, les chambres consulaires, les fédérations et autres organismes fédérateurs du monde économique.

Deux grands axes, entre autres, se dessinent. Le premier concerne une réindustrialisation qui se concentrerait dans un premier temps sur nos filières et savoir-faire remarquables, ce qui n'exclut évidemment pas l'émergence de nouvelles filières. Le deuxième concerne un réaménagement du territoire pour d'autres champs de l'économie. Vous pouvez compter sur mon entière détermination à faire progresser notre territoire et à défendre nos projets. Cette volonté politique de transformation est le garant de la prospérité de la résilience nécessaire, sans quoi nous aurions un territoire en retard par rapport à nos voisins régionaux, nationaux et même internationaux, et au regard des grands enjeux sociétaux.

En conclusion de ce propos, et sur un tout autre sujet, je tenais à vous annoncer le recrutement de deux nouveaux directeurs, celui de l'Économie et de l'Attractivité, dont l'expérience professionnelle viendra renforcer la mise en œuvre de nos politiques. Je vous remercie.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. FAGAUT.- Madame la Présidente, chers collègues, nous avons, et davantage ici au sein de Grand Besançon Métropole, besoin de femmes et d'hommes de conviction qui transforment les clivages politiques, qui feront rayonner notre Communauté Urbaine et qui porteront des projets structurants répondant aux besoins des habitants de notre Métropole. Nous avons cette ardente obligation de résultat. On ne fait rien de grand sans l'unité d'un territoire. Par quoi ce succès passe-t-il ? Par quoi cette unité passe-t-elle ? Cela passe par le respect de l'équilibre géographique. Ce succès et cette unité passent aussi par le respect de l'équilibre politique. Malheureusement, la réunion du secteur de Besançon dans laquelle plusieurs sensibilités politiques sont représentées n'a pas connu cette unité au service de Grand Besançon Métropole. La charte ne se résume pas en son unique point en p.7, dans l'onglet « fonctionnement du Bureau », je cite : « le Président est le Maire de Besançon ». Une charte, c'est une globalité, ce sont des points travaillés qui se valent tous sans exception. En négliger un revient donc à l'ignorer.

Selon notre charte, on devrait retrouver dans chaque secteur, je cite : « une représentation qui tient compte de la diversité, de la pluralité selon les enjeux de développement de Grand Besançon Métropole » (p.6). Il ne s'agit pas de se répartir des postes, non. Il s'agit de savoir quelle gouvernance nous voulons mettre en place pour Grand Besançon Métropole dans ce souci d'unité et de pluralité, et non pas comme nous avons pu le connaître le soir de la réunion de secteur à Besançon où, je vous cite, Madame la Présidente, avant le vote : « nous n'intégrerons pas vos propositions dans la gouvernance de GBM ». On excluait de fait 15 000 électeurs, soit 58 % des suffrages exprimés bisontins. Imaginez-vous, mesdames et messieurs les élus, exclure de fait l'équivalent de 58 % des suffrages exprimés de la périphérie, ce qui était inconcevable. Je vous rappelle que les voix obtenues par l'opposition bisontine, par les deux groupes, sont l'équivalent quasiment de la totalité des voix sur l'ensemble des 68 communes périphériques qui ont porté ici les élus des communes que vous êtes au sein de Grand Besançon Métropole. Est-ce à dire que nous n'aurions pas droit de cité ? Voilà la triste réalité des mots « co-construction », « projet », « on va travailler ensemble » que l'on nous vante !

En citant une nouvelle fois les propos de Madame la Maire de Besançon, nous voulons que ce soit notre majorité qui dirige GBM. Comme j'ai pu vous le répondre, non, Madame VIGNOT, ce n'est pas votre majorité qui dirigera GBM, mais c'est une composante d'élus issus d'horizons politiques différents, qui sauront porter un intérêt commun au sein de Grand Besançon Métropole. Enfin, le succès de Grand Besançon Métropole passe par cette recherche permanente du consensus autour de la meilleure solution possible. On trouve ces consensus en cherchant l'intérêt général des Grands Bisontins. Ces propos, pleinement d'actualité aujourd'hui, je les ai tenus lors de notre Conseil d'Agglomération d'installation en date du 16 juillet 2020. Où en sommes-nous deux ans et demi plus tard ? Nous en sommes là, exactement aux propos tenus ce soir de juillet 2020, dans l'enceinte du Palais des Sports où, je rappelle, la candidature de Madame VIGNOT a été présentée par une élue de la périphérie, et je reprends les propos de cette présentation : « les bases saines et solides de l'intercommunalité, pour la juste place de chacun. Cette construction nous invite à chercher le consensus. Honorer la charte de gouvernance, c'est s'assurer de travailler ensemble le projet de territoire. C'est pourquoi je vous présente la candidature... », et on connaît la suite.

Nous sommes bien sûr tenus informés par ailleurs de ce qu'il se passe. Nous lisons la presse également, avec un titre évocateur : « la gouvernance Anne VIGNOT de plus en plus contestée », « l'orage gronde ». Rien de surprenant tellement cela était prévisible, tellement cela était annoncé, et cette remise en cause ne vient pas des élus bisontins, contrairement à ce que vous voulez laisser entendre. Ce qui peut être surprenant est de lire qu'un maire s'inscrit en commentateur politique sur le fonctionnement des autres collectivités, dont il n'a ni la maîtrise ni la connaissance. Cette ingérence politicienne fait plus sourire que réagir, surtout quand on sait que le même élu est celui qui vous donne procuration à vous, Madame la Présidente, lorsqu'il est absent, mais qui s'offusque du fonctionnement par la suite. Cohérence, où es-tu ? Je veux le rappeler ce soir. Heureusement que Besançon, maintenant, s'exprime sur des dossiers bisontins ici, au sein de Grand Besançon Métropole, car d'une part, je rappelle que Besançon fait partie de Grand Besançon Métropole, mais aussi parce que tout simplement nous découvrons des dossiers bisontins au sein de Grand Besançon Métropole et que c'est notre seul lieu d'expression.

Certaines compétences étant d'agglomération, c'est ici que cela se décide. Non, ce n'est pas le « remake » du Conseil Municipal bisontin, contrairement à ce que vous laissez croire, puisque ces dossiers majeurs ne sont jamais présentés à Besançon. Ce n'est pas non plus une question de réunion de secteur. C'est bien une question délibérative de nous tous dans cette enceinte. Vous, nous, élus périphériques, élus de la Ville, nous sommes pris pour caution de la politique municipale bisontine, mais aussi – et c'est la conséquence des votes – nous venons, de fait, porter des contraintes à nos, à vos propres concitoyens, et je voudrais donner deux exemples : le pont de la République ou encore le quartier de Montrapon dans lequel les administrés des communes périphériques viennent travailler chaque matin et perdent un temps considérable. Nous portons Grand Besançon Métropole et son projet de territoire, et nous allons acter nos engagements sans tergiverser, que ce soit sur nos besoins de zones d'activités, la taxe d'aménagement par exemple, la RN57, l'Université, et bien d'autres sujets. « Et maintenant ? » me direz-vous.

Nous sommes quasiment à mi-mandat, et la gouvernance ne questionne plus, puisqu'elle est fracturée en profondeur. Comme nous l'avons toujours demandé et souligné, il faut arrêter le massacre de cette méthode qui ne fait que diviser, stigmatiser, et créer controverses et tensions au détriment de l'avancée de notre territoire. Vous avez parlé de crise en début de propos. Vous avez raison. C'est la crise à Grand Besançon Métropole. Un débat, oui, sur la gouvernance, mais pas en Conférence des Maires, parce que vous excluez, de fait, certains élus bisontins qui, eux aussi, font partie de Grand Besançon Métropole. C'est ici que le débat doit se tenir.

Vous voyez, je vais encore prendre un exemple : la dernière réunion en date avec le Conseil Départemental du Doubs dans le cadre des contrats de territoire en date du 25 octobre dernier sur les 17 M€ en jeu. Après le fiasco de la réunion du 7 juillet dernier, je pensais que cela aurait servi de leçon. Non, apparemment, puisque vous récidivez avec des approximations où l'on sent tergiversation profonde et non-maîtrise des attendus. Ce n'est plus tenable pour notre territoire de Grand Besançon Métropole, mais ce n'est plus tenable non plus pour les relations que nous devons entretenir avec les collectivités qui doivent être des partenaires et non des ennemis. J'ai le sentiment que l'on se trompe de cible constamment au sein de cette gouvernance.

En conclusion, l'ensemble ne fonctionne pas, et c'est un euphémisme. Les tensions et les clivages sont si forts que la cohésion et la sérénité ne sont plus le sens de notre assemblée, tout ceci au détriment du projet de territoire et de nos populations. L'intérêt général commun, qui doit prévaloir avec un consensus de circonstance, laisse place à l'idéologie, l'extrême dans la lecture des lois et l'autocratie. Tous les dossiers majeurs sont quasiment constamment remis en cause, et j'en veux pour preuve ce énième débat et nouveau vote sur la RN57 en date du 5 septembre dernier, alors que nous l'avions validé par 90 voix en date du 28 juin 2022. Tout cela, Madame la Présidente, n'est plus tenable, et c'est de votre responsabilité. Nous demandons donc ce soir un vote de confiance au sein de l'assemblée communautaire. Il s'agira par la suite de tirer les conséquences de ce vote. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, depuis 29 ans que nous travaillons en communauté, nous avons vu notre édifice intercommunal évoluer et prendre de plus en plus d'importance dans la vie de nos administrés. Au fil des années et d'accords pragmatiques, nous sommes devenus une communauté de près de 200 000 habitants, en allant souvent plus vite et plus loin que ce que la loi imposait. Depuis 29 ans, nous avons la chance, et c'est loin d'être le cas partout, de travailler en bonne intelligence et dans le consensus. Ce travail en co-construction, nous le devons à la volonté des élus successifs de travailler dans le compromis au profit de l'intérêt général. C'est un succès, une chance pour notre territoire. Cette capacité à dépasser nos divergences et nos différences est formalisée par la charte de gouvernance qui établit les fondements de notre Maison commune, charte que chacun ici s'est engagé à respecter.

Madame la Présidente, cette Maison commune est fragile, mais ô combien bénéfique ! Il n'y a pas de vrais enjeux ni de faux enjeux, comme vous l'avez dit dans vos propos liminaires. Cette approche est clivante. Qu'entendez-vous par « vrais » ? La gouvernance de Grand Besançon Métropole ne serait-elle pas un « vrai » enjeu ? La grave crise de gouvernance qui couve, dénoncée par des alertes de conseillers communautaires expérimentés et reconnus constructifs, ne serait-elle pas un « vrai » enjeu ?

Depuis plus de deux ans et à mon plus grand regret, j'alerte sur les fissures qui se creusent entre votre gouvernance, notre projet de territoire et les décisions prises ici par notre Conseil Communautaire. Rassurez-moi, la grande bibliothèque ne serait-elle pas un « vrai » enjeu ? L'aménagement de la RN57 ne serait-il pas un « vrai » enjeu ? Le développement de nos zones d'activités économiques ne serait-il pas un « vrai » enjeu ? Alors que tout devrait nous conduire à accélérer, je me déssole de la lenteur de notre Communauté Urbaine depuis près de deux ans, et ceux qui en pâtissent sont, au final, les Grands Bisontins. Cette situation impose une profonde remise en cause de votre part. Je crois que l'ensemble des conseillers communautaires sont en droit d'exiger un mode de gouvernance collectif et consensuel, et il est impératif que notre Communauté Urbaine retrouve l'esprit de démocratie et de sérénité qu'elle a toujours connu. C'est de votre responsabilité de Présidente. Madame VIGNOT, je regrette cette approche. Il n'y a pas de vrais enjeux ni de faux enjeux, mais il y a des enjeux, et ils n'attendent qu'une chose : que nous nous en saisissions. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. BODIN.- Je souhaiterais quand même m'exprimer sur ce sujet finalement assez grave. Comme vous le savez, je suis extrêmement attaché à la Communauté d'Agglomération qui est devenue Communauté Urbaine. Il faut quand même rappeler un certain nombre de faits par rapport à ce début de mandat. Lorsque nous avons été élus, nous étions collectivement en situation sanitaire extrêmement grave. C'était la situation du Covid. Depuis, c'est vrai que les crises se sont enchaînées, à la fois la crise énergétique que nous connaissons, la crise climatique que nous connaissons et je vous invite à suivre les débats de la COP 27, la crise également au niveau économique sur les matières premières, la crise au niveau de l'emploi. Il y a aussi une crise dont on ne parle pas, qui est un peu la conséquence de toutes celles-ci, qui est une crise financière. Elle fait que globalement, un certain nombre de projets peuvent être remis parfois en cause. J'entends que certains projets prennent parfois du retard. En même temps, je constate que finalement, ces projets ont tous été votés. On a évoqué la RN57, cela a été voté à une très large majorité, la BUBA (Bibliothèque Universitaire Bibliothèque d'Agglomération), qui est quand même un outil assez exceptionnel, a été votée. En effet, c'est la première fois en France que l'on a à la fois une bibliothèque d'agglomération et une bibliothèque universitaire.

J'ajoute qu'un point n'a jamais été souligné ce soir : le problème de l'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur, ce sont 23 000 étudiants, 2 000 salariés, et pour autant, il y a une crise assez grave au niveau de l'enseignement supérieur dans notre région Bourgogne-Franche-Comté. Le fait que l'on puisse maintenir un outil de formation à destination des Francs-Comtois est un débat, à mon avis, capital et qui va bien au-delà du territoire de GBM, puisque tous les autres territoires, notamment limitrophes, nous attendent sur ce sujet. Je crois que nous vivons aussi une crise de croissance, ce qui était un peu prévisible. À la fin du mandat précédent, nous avons eu une opportunité suite à la fusion des Régions qui nous a fait plutôt mal : le passage en communauté urbaine. Cela a nécessité et impliqué le fait d'avoir un transfert extrêmement massif de compétences, sur des compétences quasiment régaliennes pour les maires. Je veux parler par exemple de la voirie ou de l'urbanisme. Pour autant, nous l'avons fait, avec un modèle très original où nous avons cherché, d'une part, à avoir la compétence au niveau de l'intercommunalité, et d'autre part à faire en sorte que les communes et les maires conservent certains pouvoirs.

Qu'il y ait des dysfonctionnements, je veux bien l'entendre. La proposition de la Présidente de réunir les différents maires pour pouvoir discuter avec eux, pour améliorer un certain nombre de choses peut paraître très intéressante, mais la vie intercommunale n'a jamais été un long fleuve tranquille. La loi Chevènement en 1997 était quand même une révolution. Le fait que l'on soit désormais définitivement installé dans l'intercommunalité est assez révolutionnaire. Imaginer que les communes créées il y a deux siècles allaient perdre potentiellement la compétence urbanisme ou voirie est assez exceptionnel et c'est une révolution dans notre pays. Il y a quelques années, il y a eu la proposition des communes nouvelles, les fusions de communes. Cela n'a pas eu lieu finalement et nous nous retrouvons avec cette spécificité très française que le seul État français a 40 % de toutes les communes de l'ensemble de la Communauté européenne. C'est une spécificité française. C'est notre force et c'est parfois aussi notre faiblesse.

Le défi de nos concitoyens, dont finalement nous avons assez peu parlé ce soir, est de savoir répondre à ce besoin des services publics au 21^e siècle, services publics qui seront globalement présents dans l'ensemble des territoires de notre Communauté Urbaine et qui, en même temps, répondent aux défis du 21^e siècle. C'est ce à quoi nous devons répondre collectivement. Je constate quand même que les termes d'environnement et de développement durable reviennent quasiment désormais dans chacune de nos réunions, c'est-à-dire que les esprits sont de plus en plus imprégnés par ce fait et nous voyons bien que l'urgence climatique existe. Je suis très heureux que nous regardions tous dans la même direction.

Après, la vitesse d'appropriation des dossiers n'est peut-être pas forcément la même, certains voulant peut-être aller plus ou moins rapidement. Le fait que nous regardions dans la même direction est déjà pour moi une assez bonne victoire. Il faut également avoir conscience que les autres territoires, y compris les territoires limitrophes, nous regardent. J'appelle quand même à une certaine sérénité, à continuer à travailler ensemble en ayant quand même à l'esprit qu'il y a quelques mois, nous avons ré-adopté notre feuille de route politique avec le projet de territoire. Nous devons donc nous y conformer. Vous savez que dans ce projet, on parle de fin de mandat. Or globalement, nous ne sommes pas à la moitié du mandat, il reste encore trois ans et demi, ce qui est un temps extrêmement long, surtout dans le contexte de crise que nous connaissons à l'heure actuelle. Je vous incite donc à travailler. Il faut peut-être davantage de concertation. La réunion de la conférence des maires me paraît être une bonne idée.

Par ailleurs, ne refaisons pas le Conseil Municipal. Je vous entendais dire, Monsieur FAGAUT, que vous ne vouliez pas le refaire. En fait, vous l'avez refait, et d'ailleurs, je constate que pour l'instant, sur quatre prises de parole, ce sont quand même quatre Bisontins, quatre Présidents de groupe et ce sont les quatre que nous entendons globalement le plus souvent lors des Conseils Municipaux bisontins. Je suis conscient que la majorité bisontine représente un tiers des voix de l'Agglomération. Simplement un tiers ! Je le rappelle souvent à mes collègues bisontins et il faut que chacun en prenne conscience. Travaillons ensemble, soyons sereins, et respectons le projet de territoire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Marcel FELT.

M. FELT.- On va s'éloigner de Besançon pour aller quand même un peu en périphérie, parce que nous avons des choses à dire. Nous nous apercevons bien que nous sommes en train de vivre peut-être une crise de croissance. Nous atteignons progressivement l'âge adulte et il faut effectivement que nous apprenions à vivre ensemble. Néanmoins, quand je dis que nous devons apprendre à vivre ensemble, cela veut dire que nous devons avoir la capacité à dépasser nos différences, parce qu'il y a, bien sûr, des différences. Dans notre pays, en France, on s'accroche souvent à des symboles. Je pense notamment à mai 68 avec les accords de Grenelle. Ces accords sont importants, car c'est lorsque les gens se mettent autour de la table que cela fonctionne. Mon idée est donc de faire un Grenelle de la gouvernance. Qu'est-ce qu'un Grenelle de la gouvernance ? C'est tout le monde autour de la table, Pierre, Paul, Jacques, Julie, Lucie, etc. J'ai un peu le sentiment que des propositions sont faites ici et là, mais je n'en suis pas forcément satisfait, parce que nous sommes tous concernés autour de cette table, que ce soit les Bisontins, les Miseroulets, les Écovaliens...

Mettons-nous tous autour de la table et discutons de cette « crise » de croissance. Nous devons apprendre à nous regarder dans les yeux pour nous dire les vérités qui s'imposent. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Yves GUYEN.

M. GUYEN.- Je souhaite rebondir sur les propos de Marcel FELT et faire une proposition pour remettre tout le monde sur le terrain. Nous avons eu l'occasion d'en parler récemment en comité de secteur. Ce serait bien que chacun puisse s'exprimer, notamment dans la proposition. J'entends que lors d'une Conférence des Maires, il n'y a normalement que des maires. Il y a aussi dans l'assemblée un certain nombre de personnes qui ne sont pas obligatoirement maires et qui ne participeront pas à la conférence. Je pense que nous pourrions imaginer faire un Conseil Communautaire exceptionnel qui se déroulerait à huis clos pour que tout le monde puisse se parler, voire « s'épancher », pour que l'ensemble des conseillers communautaires puissent être présents pour émettre leurs avis et leurs ressentis. Voilà ce que je voulais proposer dans le cadre de cette problématique de gouvernance telle qu'elle est annoncée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas. Je vous avais déjà proposé, suite à certaines discussions que nous avons eues, de parler de tout cela en Bureau, puisque nous avons un endroit qui est quand même l'exécutif et qui nous permettra d'envisager une méthode de travail, ce qui peut être tout à fait audible pour que les choses soient dites. Ce qui se passe aujourd'hui est assez complexe. Il y a des non-dits. Nous sommes en séance publique. Je ne sais pas sur quelle base les gens qui suivent ce Conseil s'interrogent. Nous sommes donc dans le non-dit total. Je vous propose donc de voir en Bureau exécutif quelle méthode nous pourrions envisager de travailler et nous en parlerons ensemble. Cela n'exclut évidemment aucun élu, parce que nous avons un exécutif et c'est la force d'une assemblée. C'est important de le dire, car sinon, nous pouvons aussi envisager de faire une convention citoyenne. À un moment donné, remettons-nous sur une situation encadrée par les règles et par les lois.

Nous ne sommes pas ici à l'Assemblée Nationale. Nous ne sommes pas en train de répondre à un vote de confiance derrière un 49-3, par exemple. Nous avons des règles, un règlement intérieur. Nous sommes des élus responsables, engagés et nous suivons les règles dans lesquelles nous nous trouvons. Je vous propose de faire un retour sur ce Bureau exécutif pour voir dans quelles mesures nous pourrions envisager un travail à faire ensemble. Il y a peut-être une crise de croissance qui nécessite de discuter de la façon dont nous pouvons partager, ou pas, les mêmes visions. Ce qui m'importe surtout et ce qui a toujours vécu ici, c'est que cette assemblée ne soit pas simplement une assemblée où nous ne ferions qu'enregistrer un certain nombre d'éléments discutés par ailleurs. Nous sommes ici dans une assemblée du débat.

Si le défaut était qu'il puisse y avoir un débat, cela m'inquiéterait en matière d'expression démocratique, premièrement. Deuxièmement, on m'explique que je dois tenir la charte, mais, Monsieur FAGAUT, lorsque vous vous étiez présenté lors de la présentation, c'était le premier acte qui montrait que vous ne respectez pas la charte telle qu'elle avait été signée. Je ne vais pas revenir là-dessus, parce que l'objet n'est pas de faire ce travail d'opposition qui est celui de la Ville de Besançon. Je pense qu'il n'a pas lieu d'avoir lieu ici. Nous pouvons débattre d'idées sur l'ensemble des délibérations, des projets que nous devons porter ensemble. Nous avons un projet de territoire. Nous avons une ligne de conduite. Nous pouvons débattre de ces lignes de conduite, dire qu'elles avancent vite ou lentement. Cela étant, je pense qu'il y a quelque chose à faire de ce point de vue.

Je voulais revenir sur un autre épisode, parce que je ne peux pas laisser dire qu'avec le Département, lorsque nous avons discuté de C@P 25, il y avait du flou, de l'incertitude. En effet, c'est souvent le vocabulaire utilisé. Ce qui a été présenté ce jour-là était la transcription faite de façon exhaustive et précise des décisions que nous avons prises collectivement. Le groupe a d'ailleurs été délibéré ici. Ce groupe représentant l'assemblée a été défini, décidé et voté ici, et c'est ce groupe a fait travail et proposé un texte. Ce texte, dans toute sa précision, a été présenté à la Présidente du Conseil Départemental. Je tenais quand même à le dire, car à force de faire courir des approximations, on finit par se demander de quoi nous parlons aujourd'hui. Dans tous les cas, de toute façon, je suis toujours très engagée à présenter l'ensemble des arguments et des éléments de façon très factuelle. Il faudra que nous nous posions les questions de façon très factuelle.

Je le dis. Nous ne pouvons pas continuer à rester sur des approximations, et finalement des allusions les unes par rapport aux autres. C'est un travail que nous devons faire ensemble, parce que, je le dis, ma porte et mon téléphone sont ouverts tous les jours. S'il y a un doute, une question, une interrogation, c'est ouvert 24h/24. Par exemple, nous travaillons avec Gabriel BAULIEU depuis le début du mandat, chaque semaine, sur l'ensemble du déroulé de nos institutions. Nous en reparlerons très précisément les uns avec les autres. S'il y a des choses à dire, nous reviendrons dessus, je m'y engage, mais pour l'instant, je vous propose que ce soit en Bureau exécutif que nous décidions de cette méthode que vous souhaitez que nous mettions en place.

M. BAULIEU.- Sur ce point précis et dans l'esprit qui vient d'être rappelé, j'ai entendu tout à l'heure la proposition de reprendre ce travail dans l'esprit communautaire intercommunal, en conférence des maires. J'ai enregistré cela. Ici, conformément au travail que nous conduisons ensemble, je tiens à ce que cette proposition soit tenue.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. On va essayer de dépassionner le débat. Si nous nous exprimons aussi en l'état ce soir, c'est bien qu'il y a un malaise. Cela a été exprimé dans la presse non pas par des élus bisontins, mais bien par des élus de la périphérie. Ce n'est pas nous qui sommes à la gouvernance aujourd'hui, ni Vice-Présidents. C'est qu'il y a bien un malaise aujourd'hui. Ce qui m'inquiète dans tout cela, c'est que nous sommes quasiment à bientôt trois ans, à mi-mandat, et vous vous questionnez sur la gouvernance, comment cela se passe, et vous avez dit textuellement « s'il y a des choses qui ne vont pas, autant les reprendre ». Cela fait trois ans quasiment, et cela fait un moment que nous vous alertons par rapport à tout cela.

Je suis désolé, cher Gabriel, je vais apporter du crédit à ce qu'a évoqué Yves GUYEN : c'est ici que cela doit se passer, dans cette assemblée, sans vidéo, sans presse éventuellement, mais entre nous. Cela doit se tenir à huis clos, parce que vous ne pouvez pas exclure de fait, ni les membres de votre majorité municipale, ni l'opposition municipale, ni les personnes ici élues et qui ne sont pas maires. Vous ne pouvez pas faire cela ni en Bureau-Débats, ni en Conférence des maires, parce que vous excluez, de fait, une grosse majorité des élus qui siègent en Conseil Communautaire. Nous demandons que cela se tienne, comme l'a dit Yves GUYEN, lors d'une assemblée à huis clos, avec des règles et un cadre bien précis.

Ensuite, vous faites référence à cette charte. Je l'ai votée, mais elle n'a rien de légal en fin de compte. Aujourd'hui, elle n'est pas légale juridiquement. En revanche, elle est légale d'un point de vue éthique et en termes d'engagement. Si vous vous rappelez un peu mes propos du 16 juillet 2020, c'était une candidature d'appel pour alerter sur ce qui allait se passer. Deux ans et demi plus tard, nous en sommes là. Deux ans et demi plus tard, vous l'avez vu, j'ai repris exactement les mêmes propos qu'il y a deux ans et demi et je peux les ressortir ce soir. Ils sont identiques, équivalents et ils ont bien tout leur sens. Par ailleurs, je ne voudrais pas non plus encore une fois alourdir le débat sur le sujet, mais vous faites référence à la réunion du 25 octobre avec la collectivité départementale. Je laisserai simplement les Vice-Présidents de l'Agglomération qui étaient présents à cette réunion se faire juges eux-mêmes de la façon dont ils ont vu et ressenti cette réunion. Je crois que si vous échangez un peu avec eux, vous verriez que ce n'est pas tout à fait l'état d'esprit qu'ils peuvent avoir aujourd'hui unanimement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur JACQUIN.

M. JACQUIN.- Merci. Pour ma part, je souhaiterais que dans un premier temps, toutes ces questions soient déjà débattues en Bureau, parce que dans cette affaire, il semblerait que dans le Bureau, des gens discutent entre eux, notamment de la périphérie, et élaborent des stratégies, et nous ne sommes pas tous forcément au courant des mêmes choses. Commençons peut-être à ce niveau. Après, envisageons éventuellement un autre format pour débattre à nouveau. Néanmoins, il me semble que c'est déjà sur cette première strate qu'il conviendrait de travailler. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Patrick AYACHE.

M. AYACHE.- Merci. Très rapidement, j'entends tout ce que disent les uns et les autres. Je ne suis pas en mesure de dire si c'est une crise de croissance, une crise de confiance, mais en tout cas, il y a nécessité de faire un point et d'essayer de se projeter dans les 15 ans à venir, à la fois en termes de gouvernance, puisque c'est l'un des principaux sujets évoqués, mais aussi globalement sur la façon dont nous envisageons de croître justement. C'est la raison pour laquelle je rejoins Gabriel BAULIEU. Je voulais vraiment intervenir là-dessus. Cette crise ne concerne pas les relations entre les uns et les autres avec la Présidente, car ce serait vraiment trop schématique. Ce n'est pas le sujet. Elle concerne aussi, par exemple, le rôle du Bureau.

J'avais dit quasiment en début de mandat que le Bureau concentrait trop, les groupes de travail étant faits dans le Bureau, les Présidents étant dans le Bureau, et qu'il y avait une coupure entre le Bureau et le reste du monde. Cela concerne aussi par exemple l'évolution que nous pourrions donner à nos secteurs qui sont – j'avoue que j'ai découvert cela depuis deux ans – un vrai lieu de démocratie, de travail, de partage que j'apprécie énormément et qu'a priori, mes collègues apprécient aussi vu leur présence régulière. Il faut donc interroger tout cela et ce n'est justement pas au sein du Bureau qu'il faut discuter de cela. Sinon, nous couperons de nouveau les choses.

Anne, tu as proposé en début de séance la Conférence des Maires. Cela me va bien. D'ailleurs, tu as le droit d'inviter qui tu veux à cette conférence si l'on ne veut pas priver un certain nombre d'élus de cette présence. Néanmoins, ne recommençons pas à réfléchir intramuros et choisissons le bon périmètre où chacun peut s'exprimer et où les problèmes vécus par la périphérie peuvent se confronter aux problèmes vécus plutôt sur la ville-centre, où l'on peut échanger nos expériences, parler de choses de façon non polémique et non partisane. Pour moi, c'est vrai, la Conférence des Maires, c'est mal et bien lorsque Gabriel BAULIEU nous a annoncé cela. Qu'il y ait, comme Yves GUYEN ou Ludovic FAGAUT le propose, un débat en Conseil Communautaire fermé, cela peut venir après, mais ne remettons pas cela en Bureau. Sinon, je me sens à nouveau, comme bon nombre de mes collègues, écarté du droit à faire des propositions, du droit à m'exprimer, du droit à construire avec vous ce projet du Grand Besançon Métropole.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous ai proposé, dès mes propos liminaires, de le faire en Conférence des Maires. J'entends qu'une espèce de consensus arrive, mais s'il y avait eu un doute, nous aurions pu en discuter en Bureau exécutif, parce que c'est un exécutif et que c'est normal qu'il puisse s'exprimer. J'en comprends aussi les limites, je l'entends et je l'entends d'autant plus que régulièrement, nous allons sur les secteurs en réunion pour rencontrer les élus. Je tiens quand même à dire aussi que lorsqu'un élu, en tant que maire d'une commune, souhaite personnellement vous rencontrer ou me rencontrer, je les rencontre. Il n'y a justement pas cette volonté de mettre cette distance. Toutefois, il y a effectivement cette organisation, ce Bureau exécutif, dont nous pouvons la question.

Ce n'est pas aujourd'hui que nous devons discuter de cela, mais je tiens à dire que comme nous sommes dans cette charte et que nous sommes sur le 60-40, la plupart des groupes de travail, sauf peut-être celui du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) qui est dans la charte, sont constitués dans cette relation 60-40. Je tiens quand même à le dire. De plus, rien n'oblige que dans cette relation 60-40, cela soit le maire ou le vice-président. Rien ! À nous de faire en sorte qu'en fonction des thématiques, ce travail se fasse vraiment dans cette souplesse. Rien ne nous en empêche. Je tenais quand même à le dire pour dire combien je suis engagée dans cette charte et combien je tiens à ce qu'elle se déroule le mieux possible, et les groupes de travail sont chaque fois constitués en 60-40, ce qui est déjà un élément de réponse. Toutefois, je pense qu'il faut que nous continuions, sauf si d'autres souhaitent prendre la parole.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. Un consensus semble quand même se dégager autour de deux propositions qui me semblent aller dans le bon sens : soit la Conférence des Maires, soit le Conseil Communautaire en huis clos. Finalement, au-delà de nos divergences, il me semble que nous aspirons tous à plus de collectif, plus de compromis et plus de consensus, mais renvoyer la décision au Bureau, c'est renvoyer la décision seulement à quelques élus, aussi légitimes soient-ils. Je ne veux pas remettre en cause l'exécutif, évidemment, mais au moment où nous demandons plus de collectif, cela me semble ne pas aller dans le sens du consensus. Aujourd'hui, nous pouvons tout simplement nous positionner en votant sur deux options, la Conférence des Maires ou le Conseil Communautaire à huis clos, ce qui ne me paraît pas être antagoniste avec les propos des uns et des autres.

M. BAULIEU.- J'entends tout ce qui est dit. Nous savons tous dans cette salle que nous avons des préoccupations et des interrogations, et que nous souhaitons par-dessus tout aller dans le sens du progrès en matière de fonctionnement, comme en gestion de nos dossiers. Nous avons, c'est vrai, nos deux repères que sont la charte de gouvernance et le projet de territoire. Avec cela, nous avons les moyens de travailler, mais nous considérons souvent qu'il y a ici ou là des marges de progrès. Nous souhaitons y travailler dans ce sens. J'ai entendu avec intérêt l'intervention de Patrick AYACHE, car elle est l'écho de ce que j'entends souvent dans cette Maison. Sur ces questions que nous partageons en grand nombre, même si ce n'est pas la perfection et même si cela n'exclut pas qu'après, je ne sais pas quel développement nous pourrions donner, nous puissions précisément avoir une Conférence des Maires qui soit la différence de ce que nous faisons le plus souvent, nous y faisons essentiellement de l'information, et je dis cela sans connotation désobligeante, et j'y participe activement.

Néanmoins, que nous ayons précisément dans cette intercommunalité incarnée qu'est la Conférence des Maires, qui n'est pas un lieu décisionnel au sens formel, mais un vrai lieu de débats et de discussions, de co-construction peut-être d'idées, entre les maires ou leurs représentants qui représentent à la fois les habitants et les territoires, ce que nous devons bien avoir en tête aussi et c'est la caractéristique de l'intercommunalité.

Que nous puissions organiser ce débat d'abord nous paraît effectivement pertinent et tout à fait de circonstance. Cela n'interdit pas qu'ensuite il y ait peut-être d'autres développements. Je ne veux pas faire de plan sur la comète. Je le dis très clairement : nous soutenons la proposition initiale de la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Franck LAIDIÉ.

M. LAIDIÉ.- Merci. Je suis favorable à ce que nous puissions discuter. Il faut trouver le bon niveau. Je n'avais pas l'impression qu'en Bureau, c'était forcément un mauvais niveau. J'entends que cela puisse poser un certain nombre de questions. La Conférence des Maires me semble importante. À ce titre, nous pouvons discuter, nous en avons évidemment besoin. Ce qui me rassure, c'est que nous évoquons tous, et il y a une forme de consensus, cette fameuse charte de gouvernance à laquelle je suis particulièrement attaché. Nous pouvons sans doute la faire évoluer, j'entends certaines réflexions. Je remarque aussi, et j'y suis très sensible, que nous sommes une communauté urbaine, il y a la ville-centre, la périphérie et je serais tenté de dire que plus que la périphérie, il y a les périphéries. J'entendais mon collègue de Pirey évoquer la qualité de vie de son secteur. Cela me semble essentiel. J'aimerais bien, et nous en convenons en réunion l'autre jour, que nous puissions nous targuer du même résultat. Nous avons beaucoup de difficultés, il faut le reconnaître. Il n'y a pas une périphérie, mais des périphéries. Je pense que c'est important à entendre et j'en suis intimement convaincu.

Après, il faut arriver à discuter et je tiens à témoigner de cela, c'est important. Nous avons entendu ces derniers temps énormément de choses très contradictoires, très inquiétantes en termes de fonctionnement et certaines choses me hérissent le poil. Dans la délégation, je n'ai aucun souci. Dans le fonctionnement du Bureau, je ne ressens pas de malaise particulier. Je tiens à le dire, car lorsque cela ne marche pas trop mal, il faut quand même le faire entendre aussi. Que certains aient des difficultés, je l'entends aussi, et par solidarité, nous ne pouvons qu'entendre et reporter cette parole un peu plus loin. Lorsque des choses me posent question et m'interpellent, je vais voir les gens et je leur pose la question. Je tiens juste à témoigner, car quelquefois, cela ressemble à des procès en sorcellerie. J'ai entendu des choses, c'est peut-être une fois de plus le juriste qui parle, mais quand on fait un procès, il faut du contradictoire, la possibilité pour les uns et les autres d'exposer leur point de vue. Cela ne peut pas être toujours qu'en sens unique.

Sur les choses qui m'ont interpellé, j'ai posé la question à Madame la Présidente et j'ai obtenu des réponses. Je pense que c'est important et je veux que tous autant que nous sommes, l'agenda va peut-être exploser, nous ayons en tête cela. Si des choses vous interpellent, allez voir les gens, posez des questions pour vous faire votre propre idée. Cela me semble important, plutôt que d'être dans le non-dit, dans la rumeur avec tout ce que cela comporte de désagréable. Nous sommes élus, responsables, et nous sommes capables de discuter, de nous confronter sur des positions différentes, respectables. Visiblement, le Bureau pose problème. Je l'entends, mais c'est quand même le lieu où normalement, nous aurions dû parler de cela dans un premier temps. Je trouve que la Conférence des Maires est une opportunité qu'il faut saisir. Il me semble qu'à défaut d'un consensus, il y a au moins une grande majorité en faveur de cette proposition de la Présidente.

M. PARIS.- On nous fait trois propositions ce soir : le Bureau, la Conférence des Maires et cette assemblée. Pour ma part, j'éliminerais la plus mauvaise ou la moins démocratique, le Bureau. Le Bureau est constitué d'une quinzaine de personnes et nous sommes plus de 100 dans cette assemblée. Cela me paraîtrait donc totalement injuste. Ensuite, vous avez proposé la Conférence des Maires. Je ne vous cache pas que cette proposition m'allait plutôt bien. En revanche, après avoir écouté Marcel FELT, Yves GUYEN, Ludovic FAGAUT, Laurent CROIZIER, c'est vrai que si nous pratiquons avec la Conférence des Maires, nous excluons quand même un nombre important de conseillers communautaires concernés actuellement par cette gouvernance. À nous de trouver maintenant la meilleure solution qui ne laisse personne sur le palier de la porte.

M. BAULIEU.- Sur ces aspects, j'ai entendu comme toi, Daniel, les observations et je n'ai pas pris pour habitude de m'immiscer dans l'organisation des secteurs. J'ai entendu déjà, y compris en échanges directs avec les collègues bisontins, les ressentis sur l'organisation du secteur de Besançon. C'est l'organisation du secteur de Besançon que je me dois de respecter tout simplement.

Sur les questions que nous avons, sur lesquelles nous souhaitons échanger et que nous évoquons les uns et les autres ce soir avec nos sensibilités, nous avons une vraie occasion précisément alors même que nous avons dans nos échanges de secteur impliqué, de fait, l'ensemble des collègues qui sont essentiellement des maires, mais pas uniquement. Il serait sans doute très pertinent de faire en sorte qu'ouvrant ce débat ensemble, nous l'aurions à ce niveau-là. Je le disais tout à l'heure dans mon propos, puisque d'autres idées ont été énoncées, cela n'exclut personne, puisqu'une Conférence des Maires n'a pas de vocation, y compris peut-être à la différence d'autres communautés qui donnent parfois un rôle plus opérationnel à la Conférence des Maires, ce qui n'est pas notre cas. Que le résultat du débat à la Conférence des Maires ait vocation peut-être à être repris dans les instances, c'est probable. Il finira d'une manière ou d'une autre dans cette salle. Néanmoins, je crois que nous avons vraiment une belle occasion, même si ce n'est pas la perfection, d'entamer le sujet en intercommunalité à la Conférence des Maires.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose d'arrêter là, sauf s'il y a d'autres demandes de prise de parole. Jean-Paul MICHAUD.

M. MICHAUD.- Merci. Comme nous sommes dans les propos liminaires et qu'il faut bien clore, je vais faire un propos liminaire différent de ceux tenus jusqu'à maintenant. Je voudrais rappeler que nous avons des instances, des commissions. Je voulais donc profiter de ce soir pour vous rappeler que demain soir, nous avons un Conseil Syndical du SCoT. Normalement, nous sommes 56 élus pour ce Comité Syndical. J'aimerais profondément que nous ayons le quorum. Nous avons des élus toujours présents. Nous en retrouvons certains régulièrement, présents dans les commissions, dans les syndicats et qui s'investissent. Je pense qu'il est important, et cela fait partie aussi de ce que nous venons d'échanger entre nous, que nous fassions le travail en commission.

Vous avez vu ce soir les présentations que nous avons. Je crois que nous avons un certain nombre de Conseils d'Administration, un certain nombre d'institutions où nous sommes partie prenante. Je crois que nous avons vraiment besoin d'être présents pour participer à notre vie collective. Voilà ce que je voulais vous rappeler. Il me semble qu'un des aspects de la gouvernance est aussi d'être présent. Je vous rappelle donc notre Comité Syndical du SCoT demain soir. J'en profite aussi, comme j'ai la parole, pour vous rappeler les conférences que nous faisons. Nous avons eu une participation plus ou moins importante, avec des périodes difficiles que je ne rappellerai pas par rapport à la crise sanitaire. Il y aura une conférence sur le vieillissement, à mon avis très importante vendredi 18 novembre. Je vous rappelle quand même que d'ici 2040, 40 % de la population de notre territoire aura plus de 65 ans. Il est indispensable que nous ayons bien tous ces éléments en tête et que nous puissions avancer. Si nous voulons avancer dans nos projets, il faut connaître aussi bien notre territoire et bien l'aménager. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais clore, les uns et les autres écoutant nos assemblées. Nous avons l'impression d'être entre nous, mais ce n'est absolument pas le cas. Je tiens à revenir sur un point d'importance avant de commencer la séance. La charte est tout à fait régulière d'un point de vue juridique. La loi Engagement et Proximité a d'ailleurs incité les intercommunalités à élaborer ce type de pacte de gouvernance politique. C'est juste pour apporter un élément fondamental. Je clos ce temps de propos liminaires et je vous propose de commencer notre séance.

Les pouvoirs sont les suivants : Aline CHASSAGNE donne pouvoir à Hasni ALEM, Christophe LIME à André TERZO, Maxime PIGNARD à Marie LAMBERT, Karine DENIS-LAMIT à Laurence MULOT, Pierre-Charles HENRY à Christine WERTHE, Philippe CREMER à Kevin BERTAGNOLI, Valérie MAILLARD à Christian MAGNIN-FEYSOT, Nathan SOURISSEAU à Anthony POULIN, Valérie HALLER à Damien HUGUET, Sadia GHARET à Anne BENEDETTO, Carine MICHEL à Nicolas BODIN, Julie CHETTOUH à Sébastien COUDRY, Pascal ROUTHIER à Anne BIHR, Patrick CORNE à Fabrice TAILLARD, Damien LEGAIN à Jacques ADRIANSEN, Nadine DUSSAUCY à Marie-Jeanne BERNABEU, Catherine BOTTERON à Anthony NAPPEZ, Alain BLESSEMAILLE à Jacques KRIEGER, Henri BERMOND à Denis JACQUIN. J'espère que je n'ai oublié personne. Je vous remercie.

**Organisation de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole**

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du 03/10/2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose comme secrétaire de séance Monsieur CONTINI.

Je mets au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2022. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°3 - État des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population
et moyens des services publics**

Rapport n°4 - Modification de la convention mutualisée des cadres d'astreinte
(suite à des observations formulées par le contrôle de légalité)

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'il n'y a pas de commentaire, nous passons au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous arrêtons le vote. Merci.

Rapport n°5 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents - Grand Besançon Métropole -
Création de 1 emploi au sein de la Direction Santé au Travail et Suivi Social et
création de 20 emplois au sein de la Direction du SYBERT

M. BAULIEU.- Je suis formellement le rapporteur en binôme, et l'accessoire du binôme dans ce dossier. Il s'agit dans ce rapport d'abord de la création d'un emploi de psychologue à temps partiel au sein de la Direction Santé au Travail et Suivi Social, financé sur un temps disponible de médecin non pourvu. Nous ne faisons pas d'illusion sur les capacités à pourvoir les deux postes, d'autant plus que le poste en place le sera à 50 %. C'est un premier petit volet. Le gros volet de ce rapport porte sur la création de 20 postes pour le SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets). Vous savez que le SYBERT est adossé à Grand Besançon Métropole. C'est une orientation politique validée dès l'origine et à laquelle nous tenons en termes de lien étroit. Au sein du SYBERT, avec les autres partenaires, certes, c'est dans cet esprit que cela a été créé, plutôt que d'intégrer cela à notre intercommunalité. Néanmoins, nous représentons 85 % en poids dans le SYBERT. Il apparaît intéressant, pour que cela ait du sens en matière de décision de création de postes, d'avoir un exposé par la personne la plus autorisée.

Même si après l'avoir entendue quelquefois, c'est mémorisé, dans la mesure où il est déjà venu, avec son Directeur pour présenter le dossier en Commission n°01. En effet, cela présentait le même intérêt que nous prenions une décision de création de postes en connaissance de cause au regard de l'objet et du projet sous-tendu par ces créations de postes. Cyril, c'est à toi.

Une présentation est projetée en séance.

M. DEVESA.- Merci. Chers collègues, effectivement, nous sommes à un virage important au SYBERT. Le projet que nous allons vous présenter ce soir est audacieux. Il concerne la création de 20 postes qui, vous le verrez, servira essentiellement à mettre en ordre de marche le SYBERT sur les années à venir. Nous avons parlé d'efficacité, de projets communs sur ce territoire. C'est là où nous allons ce soir. Je rappelle simplement, même si Gabriel BAULIEU a précisé que le SYBERT était adossé au Grand Besançon Métropole en termes d'emploi, qu'il y a trois adhérents au SYBERT :

- une partie de la Communauté de Communes du Val Marnaysien,
- la Communauté de Communes Loue Lison,
- la Communauté Urbaine du Grand Besançon, ce qui représente quand même 227 000 habitants sur le territoire.

Je rappelle aussi les 5 compétences industrielles, celles-ci étant concernées directement par les créations de ces emplois. Ce sont :

- l'incinération,
- le tri,
- les déchetteries,
- le tri/massification,
- la valorisation organique.

Tout cela représente plus de 110 000 t traitées chaque année sur le pôle industriel et par les agents du SYBERT.

Pour assoir cette demande de création de 20 postes, un projet de mandat a été voté par un Comité Syndical du SYBERT où règnent des idées et des politiques différentes, mais avec une même volonté sur un même territoire, de faire avancer la question du traitement des déchets, et par le coût, le service rendu aux adhérents et aux usagers, avec trois axes majeurs :

- la maîtrise budgétaire pour les contributions aux adhérents, et, par répercussion, aux usagers,
- la diminution des DMA (Déchets Ménagers et Assimilés),
- la réduction de l'empreinte carbone qui nous préoccupe évidemment compte tenu de ce qui se passe actuellement.

Nous avons de nombreuses opportunités à saisir actuellement en termes de traitement de déchets. Les déchetteries nous occupent pleinement. Nous voulons qu'elles deviennent des éco-centres. Sur toutes les déchetteries, ne travaille pas forcément un agent du SYBERT, puisque nous avons des agents du SYBERT sur seulement 9 déchetteries sur les 16. Les autres déchetteries n'ont pas forcément en poste des agents du SYBERT. Actuellement, 5 filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) vont venir se mettre en place (produits du bâtiment, articles de sport, jouets, bricolage/jardinage, usagers). C'est le premier axe. Elles vont nous permettre à court terme d'espérer mieux gérer l'apport dans les différentes bennes des déchetteries et pouvoir faire évidemment, puisque c'est aidé par les éco-centres, soit à coût zéro, soit avec quelques aides, des recettes supplémentaires, en tout cas des baisses de coûts.

Le deuxième axe concerne la poursuite du tri entre filières restantes. Là aussi, cela rejoint un peu la première. C'est simplement le fait que nos agents sur les déchetteries peuvent, avec une formation et une montée en compétence, accompagner le passage des bennes qui nous coûtent aujourd'hui très cher en traitement vers des bennes qui nous coûtent moins cher.

Le troisième axe, c'est l'augmentation du réemploi, ce que nous faisons déjà avec des associations de l'économie sociale et solidaire, ou en direct, comme nous l'avons expérimenté avec le libre-service des palettes. Cela va monter davantage en puissance sur les années à venir, puisque là aussi, c'est lié avec le projet d'éco-centre sur le projet de mandat, qui va faire la part belle à tout ce qui sera réutilisation, réemploi.

Le quatrième axe concerne la massification qui est déjà sur l'item en marche, mais là, comme vous pouvez le constater sur la photo, nous allons investir dans les prochaines années sur des outils qui nous permettront de massifier les bennes avec des rouleaux nous permettant de gagner en efficacité sur les bennes qui partiront en traitement et qui nous permettront de ne pas envoyer de l'air ou de l'eau simplement à traiter.

Le dernier axe concerne la facturation des professionnels. Nous allons diminuer les dépenses et augmenter nos recettes avec des personnes formées, du recrutement de personnel et une augmentation de l'expertise, comme je l'expliquais.

L'enjeu, c'est cette poubelle sur laquelle nous avons fait une caractérisation. Vous pouvez constater que des 136 kg/an/habitant qui restent actuellement dans la poubelle, nous pourrions, dans l'idéal, tomber à 51 kg/an/habitant. Pour ce faire, nous devons évidemment développer également tout ce qui est prévention et communication auprès des usagers de manière à pouvoir travailler sur les déchets recyclables, le verre, les couches jetables, le gaspillage alimentaire sur lequel nous travaillerons ardemment au cours des années à venir et la loi de 2024 sur les déchets compostables, qui vont venir nous accompagner sur la valorisation organique.

Nous vous proposons ce soir un recalibrage de postes en cohérence avec ce qui se pratique à la Communauté Urbaine actuellement. Il s'agit simplement de recalibrer les postes qui ne sont pas dans la bonne grille pour l'instant. Nous vous demandons également la création de 20 postes que vous pouvez retrouver dans le tableau, sur de la communication/prévention pour répondre à ce que je viens de vous expliquer sur la sensibilisation des usagers en termes de réduction de ce qui peut se trouver dans la poubelle grise actuelle. Il y a un gros volet sur les déchetteries, puisque ce que je vous ai expliqué sur les nouvelles REP, le tri, etc., nous permettrait, avec des agents-conseils dans toutes les déchetteries, et des agents formés qui pourraient se relayer, d'arriver à une bien meilleure rentabilité pour le SYBERT, donc pour les adhérents et les usagers sur l'utilisation des bennes en déchetterie. Vous avez un total de 20 postes, dont 10 qui modifient la liste des emplois permanents.

Vous avez un petit tableau vous présentant le détail des projets de contributions. Ce projet de réorganisation et de création de postes, parce que c'est là finalement le plus important, nous permettrait sur les années à venir de ne pas faire répercuter l'augmentation malgré l'inflation qui nous frappe actuellement. Je tiens quand même à rappeler que dès 2023, sur le PPIF voté par le Comité Syndical, nous avons même diminué sur la part incinération de 1 €/t, ce qui nous permet de réduire l'appel aux adhérents. Pour 2024 à 2027, même avec les hypothèses d'inflation contrôlée, évidemment sans événement impactant, cette mise en place de la réorganisation et la prise en compte de l'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets, nous nous engagerions à maîtriser les coûts pour les adhérents, donc pour les usagers.

En parallèle, nous pensons que cette réorganisation pourra nous permettre :

- de diminuer les erreurs de tri, ce qui représente un gain non négligeable pour les adhérents,
- d'optimiser l'organisation sur les équipements industriels,
- de diminuer les prestations de services extérieures qui peuvent parfois nous coûter cher,
- d'augmenter les services possibles à la population, aux usagers, avec différentes propositions qui seront faites, comme des modes numériques pour aider les usagers à mieux s'y retrouver sur le fonctionnement du SYBERT,
- d'augmenter la sécurisation des personnels et la qualité de vie au travail des agents du SYBERT, ce qui n'est pas négligeable.

Pour terminer, je vous présente le planning de déploiement. Sur la première validation des hypothèses, en 2023, nous pourrions proposer la création du poste sur le compostage et la moitié des agents qui seraient déployés en déchetterie en juin 2023. Nous repasserions par une deuxième phase de validation des hypothèses pour arriver en 2024 sur la deuxième grosse partie de réorganisation des déchetteries avec l'autre création des 5 postes en déchetterie sur 2024. Tout cela a été travaillé évidemment avec le pôle Direction du SYBERT et validé en Bureau et en Comité Syndical du SYBERT de manière à vous présenter aujourd'hui ce projet industriel qui se poursuit suite à une mise en service du centre de tri, à la mise en service de l'installation du tri/massification et la création déjà en régie de plusieurs postes qui ont prouvé par le passé le bon fonctionnement du centre de tri.

C'est un choix collectif que je vous propose ce soir, parce que, vous l'avez rappelé tout à l'heure, nous sommes face à des crises qui se cumulent (crises géopolitique, climatique, énergétique). Nous ne savons pas de quoi sera fait demain. C'est bien pour cela que nous passons devant vous ce soir et que nous en appelons à un vote collectif pour porter ce projet ambitieux, mais réfléchi et travaillé.

Je terminerai simplement en citant Marcel MARIËN : « Les conséquences de ce qu'on ne fait pas sont les plus graves. » Je vous invite donc à nous exprimer sur ce projet. Bien sûr, nous pouvons répondre à vos questions avant de passer au vote. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote très rapidement. Ces informations étaient très claires. Merci encore. Nous passons au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous arrêtons le vote. Merci bien. Je vous propose de passer au dossier n°6.

Rapport n°6 - Point d'étape sur les actions entreprises à la suite du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes
--

M. BAULIEU.- Quelques mots sur ce rapport important formellement. Comme vient de l'indiquer la Présidente dans l'intitulé, c'est un point d'étape sur les mesures prises après les observations de la Chambre régionale. Vous vous rappelez du rapport que nous vous avons présenté il y a quasiment un an, le 10 novembre 2021. Dans l'année qui suit, nous devons faire état des mesures prises. Vous les avez dans ce rapport, mais je vais les parcourir rapidement. Nous reprenons les 6 recommandations et nous faisons un point des suites données.

Sur la recommandation n°1 « achever la rénovation du cadre indemnitaire engagée avec l'instauration du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) en 2016 en supprimant les primes irrégulières, en particulier la prime de fin d'année, en précisant les plafonds applicables à chaque groupe fonction de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et en modifiant la part variable dite « CIA » (Complément Indemnitaire Annuel) de manière à ce qu'elle puisse constituer un levier de reconnaissance de la manière de servir », il y avait deux grosses observations. Il y avait d'abord la pratique du 13^e mois, puisque c'est de cela qu'il s'agit lorsqu'on parle de la prime de fin d'année que nous avons historiquement calquée à l'intercommunalité sur la pratique existant à la Ville de Besançon. Or, il se trouve qu'il y a ce qui était antérieur à 1984, ce qui était le cas de la Ville, et ce qui était postérieur, ce qui était le cas du District. Même si nous avons plaidé la proximité, cela a fini par ne pas être entendu.

L'autre point sur la CIA était le fait qu'on lui avait donné un caractère forfaitaire bas qui paraissait insuffisamment significatif et exprimant la reconnaissance de la manière de servir des modulations dans la recommandation de la Chambre régionale. Sur le premier point, nous nous sommes bien évidemment exécutés sur la suppression de la prime de fin d'année. Nous avons délibéré sur le sujet en assurant un régime indemnitaire complémentaire, en travaillant pour les bénéficiaires du RIFSEEP sur la CIA et sur les personnels non éligibles encore à ce jour au RIFSEEP, sur les autres primes sur lesquelles nous pouvions travailler la question. À partir de là, nous répondions aux deux observations posées.

Sur la recommandation n°2 « mettre fin, au plus tard le 1^{er} janvier 2022, au régime de temps de travail dérogatoire actuellement en vigueur et réviser à cette occasion les cycles de travail », de ce point de vue, l'ensemble du dispositif a été ajusté. Cela a fait l'objet d'une délibération en juin 2021 pour nous caler sur les 1 607 h. Reste la question exclusive de ce que nous appelons « les jours de congés liés aux médailles ». C'est une forme de gratification que nous apportons jusqu'à maintenant aux agents bénéficiaires d'une médaille du travail. Ce point fait désaccord avec l'administration et sa délibération, puisqu'il y en a eu une dans ce sens, est déférée auprès du tribunal administratif qui tranchera la question.

Sur la recommandation n°3 « déployer un outil de suivi automatisé du temps de travail », nous précisons dans ce rapport qu'une gestion automatisée est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2022 via un tableur, en l'attente de la mise en fonctionnement d'une solution informatique plus aboutie. Les consultations sont en cours. Le dispositif est prévu pour un déploiement au début de l'année 2023.

En réponse à la recommandation n°4 « fiabiliser les données de fréquentation des transports publics du réseau Ginko », un système de comptage plus fiable a été déployé en fin d'année 2021 sur les lignes urbaines du réseau, moyennant l'installation de cellules de comptage. Une réflexion est en cours pour trouver un dispositif qui pourra être installé dans le parc d'autocars des prestataires assurant le service sur la périphérie.

Sur la recommandation n°5 « renforcer les moyens d'audit comptable et financier dédiés à la délégation de service public transports », il s'agit de nous donner les moyens de le faire, ce qui est presque le cas, puisque la procédure de recrutement d'un contrôleur financier, qui se déclinera au féminin, a abouti. C'est ainsi qu'une personne qui a de l'expérience dans le domaine rejoindra les services en début d'année 2023.

Sur la recommandation n°6 : « formaliser et arrêter une stratégie de gestion et de prévention des déchets, en veillant à l'articuler étroitement avec le plan local de prévention des déchets porté par le syndicat de traitement des déchets (SYBERT) », vous avez à cet égard un certain nombre de réponses, notamment sur les enjeux de l'habitat vertical, avec un effort renforcé pour cette articulation. Au-delà de la poursuite des missions de sensibilisation et d'accompagnement des usagers de l'habitat vertical, GBM a souhaité expérimenter en 2022 de nouveaux modes de collecte. Sur ces derniers mois, a ainsi été testée une collecte en points d'apport volontaire (PAV) en habitat vertical sur neuf adresses du quartier de Planoise. Au vu des résultats encourageants enregistrés, 2023 devrait marquer le début d'un déploiement progressif de ce mode de collecte à l'échelle du quartier de Planoise tout entier.

Concernant la gestion de proximité des biodéchets, nous avons également engagé une nouvelle expérimentation en 2022, à travers l'organisation d'une collecte en mode doux au centre-ville. Nous l'évaluerons prochainement. Au titre des démarches d'amélioration continue conduites par GBM, il faut mentionner l'engagement en 2022 d'un processus visant à intégrer sur les factures de nouvelles informations quant au niveau d'utilisation des différents dispositifs de collecte. Quelques précisions vous sont ensuite données, y compris sur le puçage des bacs jaunes, etc.

Voilà les éléments d'information très précis sur les suites données aux observations de la Chambre régionale.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ?

M. FELT.- Juste une précision. Lorsque nous en avons parlé en Bureau, on ne nous avait pas dit que la décision par rapport aux 1 607 h, les deux jours de congés supplémentaires, avait fait l'objet d'une contestation par la Préfecture.

M. BAULIEU.- Aurais-tu mal suivi mon propos, Marcel ? En effet, j'ai tenu à préciser que l'ensemble du dispositif tel que nous l'avons délibéré est validé, entre en application, à l'exception des jours que j'ai qualifiés de médailles sur lesquels cette partie de notre délibération était déférée au tribunal administratif.

M. FELT.- J'ai bien entendu, mais lorsque nous en avons parlé en Bureau, cette précision comme quoi les deux jours d'ancienneté supplémentaires avaient été déferés ne nous avait pas été donnée.

M. BAULIEU.- Ce ne sont pas des jours d'ancienneté supplémentaires, mais des jours ponctuels qui étaient accordés. Je vérifiais tout à l'heure en termes de quota. Ce sont entre 7 et 12 jours en fonction de la couleur de la médaille (bronze, argent ou or) accordés à chaque agent au moment du bénéfice de cette médaille. C'est précisément cela.

M. FELT.- J'ai bien compris.

M. BAULIEU.- Ce n'est pas une question d'ancienneté.

M. FELT.- J'ai parlé d'ancienneté, mais c'était une méprise de ma part. Je m'abstiendrai sur ce rapport, parce que le déferé est conforme à ma position.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je soumetts au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous arrêtons le vote. Nous avons 3 abstentions. Merci beaucoup. Nous poursuivons avec le rapport suivant.

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures
--

Rapport n°7 - Avenant n°12 à la Délégation de Service Public des lignes du cœur de l'agglomération du réseau de transport public Ginko
--

Mme ZEHAF.- Il s'agit d'une proposition d'avenant à la Délégation de Service Public des lignes du cœur d'agglomération du réseau de transport public Ginko qui prend en compte les évolutions d'offres du réseau Ginko, notamment une augmentation de l'offre sur les LIANES 3, la ligne Ginko Citadelle, ainsi que sur l'offre des lignes sous-traitées 22, 23 et le Diabolo 7, en qui permet en même temps d'intégrer aussi le nouveau calendrier voyageur. Le renforcement de ces offres a pour but de mieux répondre aux besoins de déplacement des usagers avec comme conséquence une augmentation du forfait de charge, mais aussi de l'objectif de recettes. Concernant le calendrier voyageur, son application permettra de renforcer l'offre de service sur certaines périodes clés et d'ajuster au mieux les besoins lors de périodes creuses. Ce nouveau calendrier permet donc d'adapter finement l'offre au jour le jour en fonction des besoins de déplacement recensés.

Cet avenant actualise l'option GinkoVélo compte tenu notamment de l'augmentation du parc. Je rappelle qu'en 2022, nous disposons de 738 vélos en location longue durée et que nous devrions atteindre 848 vélos en 2024. Il est donc nécessaire de réviser l'objectif de recettes, l'ajustement du forfait de charges et la rémunération du délégataire pour la prise en charge du remplacement des principaux organes, c'est-à-dire les batteries et les moteurs, sur les vélos. À ce jour, un peu plus de 1 400 Grands Bisontins ont bénéficié de ce service.

Cet avenant permet aussi de prendre en compte les flux résultant de l'investissement réalisé par le délégataire concernant l'aménagement d'une nouvelle agence commerciale. En effet, une nouvelle agence commerciale a été trouvée par le délégataire en plein centre-ville, place de la Révolution afin d'y installer la nouvelle boutique Ginko Mobilités qui regroupe tous les services de mobilité proposés par Grand Besançon Métropole, c'est-à-dire le stationnement, l'autopartage, les vélos (GinkoVélo et VéloCité). On prend en compte les investissements réalisés par Keolis et on ajuste le forfait de charges.

Cet avenant prend en compte l'innovation afin de définir ainsi les responsabilités des acteurs dans la mise en place de l'open payment, du système d'aide à l'exploitation et de la maintenance des équipements périurbains dédiés, ainsi que les modalités de rémunération du délégataire concernant la réalisation des opérations de maintenance préventive et curative sur les équipements à bord des véhicules des transporteurs gérés par Grand Besançon Métropole.

Cet avenant permet aussi de prendre en compte les coûts d'assistance du délégataire dans le cadre de l'acquisition de nouvelles rames de tramway. Je rappelle que les élus de GBM ont décidé d'acquérir des rames de tramway supplémentaires pour répondre au besoin d'augmentation de capacité du transport, des rames qui seront plus longues et qui seront achetées en groupement de commandes avec Toulouse et Brest. Grand Besançon Métropole prévoit l'adaptation des infrastructures de maintenance, y compris l'achat de fournitures d'équipements d'exploitation à intégrer aux nouvelles rames. Pour répondre à ces attentes, Keolis Besançon Mobilités a mobilisé l'expertise de Keolis Conseils et Projets et ses propres équipes. Cela a nécessité un chef de projets interne représentant un coût de 14 390 € à intégrer au forfait de charges.

Cet avenant permet de régulariser les flux financiers consécutifs au sinistre de la balayeuse « rail-route ». Nous avons eu un incendie sur une balayeuse. Il faut régulariser l'indemnisation de ce sinistre et prendre en charge le coût de location d'un équipement de substitution supporté par notre délégataire.

Enfin, cet avenant définit un nouvel indice GNV (Gaz Naturel pour Véhicules), le contrat GNVERT prenant fin au 31 décembre 2021. Il contraint ainsi Grand Besançon Métropole et Keolis Besançon Mobilités à définir un nouvel indice de référence pour calculer l'indexation du contrat de DSP sur la période 2022-2024.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Avez-vous besoin d'autres précisions ou informations ? Je n'en vois pas. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci à vous.

Rapport n°8 - Autorisation de signer l'accord-cadre pour la fourniture de matériels de signalisation lumineuse tricolore

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des besoins de précision ? Si ce n'est pas le cas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci à vous.

Rapport n°9 - Autorisation de signer l'accord-cadre pour la fourniture de bornes escamotables

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°10 - Convention avec le Département du Doubs - Itinéraire Cyclable François-Chemaudin - Délégation de maîtrise d'ouvrage - Travaux d'aménagement de l'échangeur routier des RD 11 et RD 67 - Modification de la convention

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des besoins de précision ? Si ce n'est pas le cas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Rapport n°11 - Interreg franco-suisse ARC HORLOGER 2 - Approbation de la convention interpartenariale entre GBM et le Parc Naturel Régional (PNR) du Doubs Horloger

Mme BARTHELET.- Nathan SOURISSEAU devait présenter ce rapport, mais il est absent. Nous avons effectivement présenté ce dossier largement. Il y avait eu une belle présentation lors du dernier Conseil Communautaire. Nous proposons de ne pas la refaire ce soir. Il s'agit juste de compléter la délibération qui organise le financement dans la convention interpartenariale entre le PNR du Doubs Horloger et le Grand Besançon. Ce projet est financé à 80 % par le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Rapport n°12 - Autorisation de signer un accord-cadre pour des travaux de réseaux d'eau et d'assainissement

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des besoins de précision ? Si ce n'est pas le cas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°13 - Autorisation de signer un accord-cadre pour la relève des index des compteurs d'eau potable et la réalisation de la mise à jour des bases de données clientèle et compteurs

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des besoins de précision ? Si ce n'est pas le cas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie,
tourisme et numérique**

Rapport n°14 - Concession de service public : pépinières et hôtel d'entreprises -
Boutique de Gestion - Rapport annuel 2021

M. BODIN.- Les rapports n°14 et 15 sont liés. Le rapport n°14 est celui que je présente traditionnellement sur le bilan de l'activité des deux pépinières sur la technopole TEMIS et sur la pépinière de Palente. Les résultats sont plutôt très bons, puisque nous avons un taux de remplissage assez élevé sur TEMIS de l'ordre de 83 %, contre 96 % l'an dernier, sauf que la société Percipio Robotics a libéré les locaux pour créer sa propre entreprise dans les ex-bâtiments Jeantet. Nous allons donc accueillir de nouvelles entreprises. Quant à celle de Palente, nous avons un taux de remplissage de 94 %. Sur TEMIS Innovation, cela représente 150 emplois et sur la pépinière de Palente, une cinquantaine d'emplois. Ce sont de jeunes pousses d'entreprise que nous accompagnons. Cela se passe plutôt bien avec la BGE qui est délégataire. Il est proposé dans le rapport suivant justement de renouveler cette DSP auprès de BGE qui est le seul candidat ayant répondu pour la gestion de ces deux pépinières.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il des besoins d'informations supplémentaires ? Si ce n'est pas le cas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°15 - Procédure de concession de service public pour la gestion d'une pépinière
d'entreprises de Palente et TEMIS innovation et de l'hôtel d'entreprises de TEMIS innovation -
Désignation du délégataire et autorisation de signature du contrat

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je pense que nous n'allons pas rajouter d'information particulière à ce que Nicolas BODIN vient de dire. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci bien.

Rapport n°16 - SEM Aktya - Création d'une SCI - Projet La City BB5 ex-ARS

M. BODIN.- Il y a juste une précision à apporter, car il y a une erreur dans le rapport. Au niveau de la création de cette SCI, il était proposé un capital de 1 000 €, puis une augmentation de capital à hauteur de 2,4 M€. Or, il est proposé dans le rapport la création d'une SCI directement à hauteur de 2,4 M€. Cela ne change strictement rien sur le fond ni sur la forme. Cela n'a aucun impact financier pour GBM.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. C'était une précision à apporter. Merci beaucoup. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Rapport n°17 - Avis sur les dérogations au repos dominical des salariés du commerce
pour l'année 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des besoins de précision ?

M. TERZO.- Juste quelques mots. Concernant les six ouvertures dominicales exceptionnelles proposées, si certaines peuvent paraître propices, d'autres le sont un peu moins et ne profitent qu'à certaines grandes enseignes. Il serait peut-être judicieux pour les années futures, dans un contexte de sobriété énergétique, de revoir ce nombre d'ouvertures dominicales exceptionnelles à la baisse.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. S'il n'y a pas d'autres commentaires, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Rapport n°18 - CSP Camping Besançon-Chalezeule - Solidarité Doubs Handicap -
Rapport annuel 2021

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des besoins de précision ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je n'en vois rien. Merci beaucoup.

Rapport n°19 - Maintenance et extensions d'une infrastructure de réseau et
de terminaux de radiocommunication numérique à la norme TETRA -
Autorisation de lancement et de signature de l'accord-cadre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des besoins de précision ? Si ce n'est pas le cas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°20 - Actions recherche et innovation - Fonds Régional pour l'Innovation - Soutien
au projet de la société Colleag

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des besoins de précision ? Si ce n'est pas le cas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Rapport n°21 - Enseignement supérieur et recherche - Subvention Université de Franche-
Comté - Contrat doctoral

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci à vous.

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville

Rapport n°22 - Contrat de Ville - Prorogation du Contrat-Cadre et des conventions GUSP et
TFPB avec les bailleurs sociaux pour l'année 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des besoins de précision ? Si ce n'est pas le cas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Rapport n°23 - Concession de service public-réseau de chauffage urbain de Planoise et des
Hauts du Chazal - Société CELSIUS - Rapport 2021

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il une présentation orale, ou pas particulièrement ?

M. NAPPEZ.- Je peux toujours vous énumérer très brièvement les éléments principaux du rapport. Nous parlons bien du réseau de chaleur de Planoise en l'état actuel pour l'année 2021. C'est une Délégation de Service Public qui court du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024. Je vous rappelle que ce réseau de chaleur utilise les quatre énergies que sont le bois, la cogénération de gaz, le gaz et ce qui provient de l'incinération du SYBERT (déchets). Ce sont 220 points de facturation qui desservent 14 000 équivalents logements. Nous parlons d'équivalents, car bien sûr, vous retrouvez l'hôpital et certaines entreprises. La rigueur climatique est notable sur l'année 2021. En gros, il a fait plus froid en 2021 qu'en 2020. Mécaniquement, la consommation des logements s'est retrouvée en hausse de 11,5 % et la facture par logement, mécaniquement aussi, en hausse de 16 %, incluant la rigueur climatique et les augmentations du prix du gaz qui avaient déjà commencé en 2021. Pour ceux que cela intéresse, pour les Planoisiens, cela a été pondéré quand même par le bouclier tarifaire, ce qu'a ramené un équivalent de rigueur climatique. Ils ont connu une hausse qui était purement liée à la hausse de la consommation d'environ 12 %.

Je rappelle que le contrat de Délégation de Service Public qui existe et qui court jusqu'à fin 2024 inclut une mixité tarifaire composée des quatre énergies que je vous ai citées et qui est contractuelle, ce qui protège quand même – et c'est important de le citer – les abonnés de ce réseau de chaleur. Par exemple, durant cette année, le délégataire Celsius, filiale d'Engie, a utilisé plus de gaz que ce qui est prévu dans la mixité et il en a assumé les coûts, ce qui se retrouve dans son résultat, puisque Celsius connaît un déficit de 645 000 € sur l'année 2021. C'est important de le dire. Celsius étant une filiale d'Engie, Engie est là pour pallier ce déficit, mais en tout cas, elle connaît une perte sur l'année 2021 de 654 000 € pour un chiffre d'affaires arrondi de 10 M€.

Pour GBM, il est important aussi de savoir que la société Celsius nous verse une redevance de DSP de 128 000 € pour l'année et un R25, c'est-à-dire une redevance qui sert à financer le contrôle de la Délégation et les travaux à la charge du délégant de quasiment 1,5 M€ HT. Globalement, la conclusion du rapport de Naldeo dit que l'exploitation du service délégué s'est déroulée conformément aux attendus du contrat. Je dirais que c'est bien l'essentiel dans la période actuelle.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. C'est important de souligner que parfois, on a pu se poser la question de savoir si proposer une telle mixité, qui permet une stabilité, pouvait avoir tout son sens, et quand on voyait le gaz s'écrouler les années précédentes, si la solution gaz aurait pu être finalement un élément de substitution. Nous voyons que dans la période de crise, heureusement que sur les logements sociaux, entre autres, nous avons cette solution, et c'est important, parce que d'autres copropriétés qui ne sont pas, justement, bénéficiaires de ce service, sont en ce moment en très grande difficulté pour payer leur facture énergétique. C'est donc un vrai service public.

Merci beaucoup de cette présentation. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Rapport n°24 - Schéma de collecte 2024 - Évolution des fréquences de collecte des déchets résiduels et recyclables sur les 68 communes de Grand Besançon Métropole
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a une présentation orale par Daniel HUOT.

M. HUOT.- Le schéma de collecte sera mis en œuvre en 2024, parce qu'aujourd'hui, nous avons un marché avec un prestataire extérieur qui assure sur la périphérie, pour 59 communes, la collecte de nos déchets. Ce marché de collecte se termine en février 2024. Nous verrons qu'il y aura un lien entre la fin de ce marché, son renouvellement et ce qui est mis en place en complément. D'abord, nous allons mettre en cohérence le niveau de service avec le comportement des usagers. Aujourd'hui, il reste 20 communes, soit environ 44 500 habitants, avec une fréquence pour les déchets résiduels à la semaine, avec un taux de présentation de bacs de 30 %, ce qui signifie qu'aujourd'hui, dans ces communes relevées toutes les semaines, le bac est présenté une fois toutes les 3 semaines et 85 % des usagers présentent leur bac tous les 15 jours. Le maintien de la collecte peut se faire à la demande pour essentiellement des bacs de taille importante, quand on a une salle des fêtes ou de la cuisine pour des problèmes de salubrité et de stockage.

Il est donc constaté que le bac est présenté une fois toutes les 3 semaines, ce qui signifie que maintenir une collecte à la semaine n'est pas adaptée avec le comportement constaté. De plus, nous avons des projets avec la Direction des Déchets qui ont une incidence sur ce nouveau schéma de collecte. Dans les stations de tri du quartier de Planoise, le tri se fait avec des points d'apport volontaire. Cela veut dire que l'on n'aura plus de ramassage des bacs jaunes. Le tri à la source des déchets organiques sera opérationnel au 1^{er} janvier 2024. Ces déchets organiques seront détournés par du compostage. Nous travaillons avec le SYBERT. Il y aura aussi la résorption des marches arrière. Cela veut dire que l'ensemble de ces deux dispositifs, cohérence du niveau de service avec le comportement des usagers et les incidences avec les nouveaux projets, va conduire à ce que nous fassions l'économie d'une tournée par jour pour ces deux points.

Avec l'échéance du marché de collecte des déchets résiduels et recyclables par le prestataire pour les 59 communes, l'économie d'une tournée permet de reprendre en régie 8 communes. Cela veut dire qu'avec les propres équipes de la DGD, nous reprendrons 8 communes en 2024, à l'échéance du marché en cours, que nous passerons un marché de taille légèrement moins importante. Nous allons diminuer le périmètre d'intervention de ce nouveau marché, soit des coûts un peu moins élevés. Cela conduira à ce qu'en 2024, nous réduirons notre parc d'une benne à ordures ménagères.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour ces précisions. C'est important. Nous évoluons là encore dans nos pratiques. Y a-t-il besoin d'autres éléments ?

M. KRIEGER.- Je voulais poser la question à Daniel HUOT. Comment se fait-il que dans nos communes, certains administrés n'aient pas encore de contrat d'abonnement sur les bacs gris ?

M. HUOT.- Il faut nous faire remonter la liste de ces personnes. C'est une obligation d'éliminer ses déchets à travers un bac, ce qui signifie qu'ils sont hors la loi. Faites-nous remonter et ils seront sollicités par les services.

M. KRIEGER.- Est-il possible de faire un regroupement entre les abonnés et les habitants des communes ? Ce serait plus simple pour vous.

M. HUOT.- A priori, non. Il faut nous remonter le nom des personnes identifiées, les foyers identifiés et nous prendrons contact avec eux.

M. KRIEGER.- Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ?

M. DERIOT.- Je voudrais savoir pourquoi les camions poubelles n'ont plus de marche arrière. On m'a présenté une liste de 12 rues dans ma commune où le camion ne pourra plus reculer. Or, il y a trois personnes dans ces camions, deux ripeurs, un chauffeur, plus des caméras de recul comme sur les voitures. Je ne comprends pas bien. J'ai déjà des réclamations de certaines personnes de ma commune. J'ai reçu encore des courriers suite à l'article paru dans l'Est Républicain concernant des personnes d'autres communes impactées par ce genre de décision.

M. HUOT.- Sur le fond, il y a eu un choix politique de traiter des marches arrière. Pourquoi ? Parce qu'une personne a été écrasée sur Grand Besançon Métropole. Cela veut dire que lorsque l'on dit qu'il n'y a pas d'accident, si, il y en a eu un. Ensuite, nous avons non pas une prescription, mais une recommandation forte de la CNAM de traiter ces marches arrière, ce que nous faisons. Il y en avait 500. Nous avons réussi à en traiter 430. Si on a su en traiter 430, on saura régler le cas de Thise en partenariat. C'est tout ce que j'ai à dire. Je ne vais pas m'étendre plus que cela sur le sujet.

M. DERIOT.- Je trouve que c'est un recul du service public. Il y a eu un accident, certes, mais ce n'est pas une raison. Certaines personnes sont âgées et elles doivent traîner des poubelles jusqu'à l'autre extrémité de leur rue. Pour moi, c'est un des reculs du service public. Merci.

M. HUOT.- Nous sommes des gens posés. Lorsque nous sommes à 430 sur 500, c'est que nous avons su trouver des systèmes. Lorsqu'il y a eu des discussions, nous avons été mis au tribunal administratif qui nous a donné raison.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je pense qu'il faut que vous traitiez ce point en Commission. Il y a effectivement des questions de sécurité, mais cela fait partie des débats que nous pouvons avoir aussi ici dans cette assemblée. C'est ce que nous nous sommes dit tout à l'heure. Merci. En tout cas, je tiens à signaler que nous avons une instance très importante en termes de discussion, de dialogue, d'échange, de débat, qui représente l'ensemble des élus ici présents. Vous avez tous une répartition dans les commissions. Parfois, malheureusement, les commissions, curieusement, durent entre 15 et 20 minutes, ce qui laisse penser qu'il n'y a pas forcément le travail que nous pourrions imaginer avoir dans ces instances. Soit elles sont très efficaces, soit cela signifie qu'il n'y a pas les questions qui devraient arriver, les échanges nécessaires ni les débats. Je tiens quand même à le dire, c'est important.

Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°25 - Ruisseau de la Mouillère : lancement des études de restauration

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je donne la parole à Gilles ORY.

M. ORY.- Bonjour. Nous rappelons que la restauration du ruisseau de la Mouillère à Besançon est inscrite au plan d'actions du contrat de rivière « Vallée du Doubs et territoires associés ». Cette opération est portée par Grand Besançon Métropole, dans le cadre de sa compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GeMAPI). Au préalable de la réalisation de travaux, il s'agit de disposer d'un diagnostic complet du cours d'eau et d'évaluer les différentes possibilités d'aménagement pour atteindre le bon état écologique du ruisseau. Les conclusions des études de restauration permettront à la collectivité d'arrêter son choix sur un parti d'aménagement et d'engager les travaux nécessaires à sa réalisation.

Pour rappel, ce cours d'eau est de type vaclusien, karstique, d'une profondeur de 52 m, d'une longueur de 350 m, dont la moitié est enterrée, et sa source est au bout du parking Isenbart. Il est donc enterré sous le parking Isenbart en partie et sous l'avenue Foch, la 2x2 voies. Il chemine entre un patrimoine classé, le mur de Vauban, et sur un bassin versant d'environ 40 km² qui couvre la ville de Besançon et la forêt de Chailluz. Nous rappelons qu'il est dans un contexte urbain, non favorable à la biodiversité. Il est donc intéressant de redonner vie à ce ruisseau.

Concernant le coût, cette étude est estimée à 100 000 € et subventionnée à 80 %, pour 50 % par l'Agence de l'Eau, pour 30 % par le Conseil Départemental. Il est demandé d'autoriser la Présidente à lancer l'étude et à solliciter les subventions pour financer cette étude.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des besoins de précision ? Si ce n'est pas le cas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Rapport n°26 - Fonds « Isolation et Énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours à la commune d'Avanne-Aveney

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des besoins de précision ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°27 - Concession de service public - Distribution de gaz sur le territoire de GBM - GRDF - Rapport 2021

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des besoins de précision ? Si ce n'est pas le cas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°28 - Concession de service public – Distribution de gaz des communes de Thoraise et Boussières - GRDF - Rapport 2021

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°29 - Concession de service public - Distribution de chaleur sur la commune de Novillars - SPL Territoire 25 - Rapport 2021

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des besoins de précision ? Si ce n'est pas le cas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°30 - Acquisition d'une Benne à Ordures Ménagères électrique (BOM) dans le cadre d'un achat UGAP (Convention Partenariale GBM / UGAP portant sur l'achat de véhicules industriels à forte technicité) - Autorisation de signature

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Je tiens à vous dire aussi que nous avons mis sur table une délibération, parce qu'elle concerne quelque chose de très technique.

Rapport supplémentaire - Désignations de Conseillers Communautaires au sein du Conseil d'Administration de SUPMICROTECH-ENSMM

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous proposons Benoît VUILLEMIN (titulaire) et Sébastien COUDRY (suppléant). C'est un changement de la configuration du Conseil d'Administration, mais en réalité, Benoît VUILLEMIN était déjà représentant de l'assemblée à cet endroit. Si vous en êtes d'accord, je soumetts au vote, parce que cela nous permet d'avancer sur quelque chose d'assez simple. S'il n'y a pas de contestation sur cette délibération, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DE LA CONTRIBUTION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

Mme LA PRÉSIDENTE.- Gabriel BAULIEU va maintenant vous présenter la motion concernant la CVAE.

M. BAULIEU.- Je vais éviter d'en faire la lecture exhaustive, puisque vous l'avez sur table depuis le début de la séance. Nous inscrivons notre démarche dans le concert d'observations des associations d'élus sur ce sujet qui est un enchaînement. Vous m'entendez souvent parler non pas de réforme de la fiscalité, mais de démantèlement de la fiscalité. Je conserve ce qualificatif, même si ce n'est pas celui utilisé dans le texte, mais c'est celui de mon commentaire. Nous tenons à nous associer à cette démarche nationale exprimant notre opposition à cette nouvelle suppression d'un impôt perçu par les collectivités locales, même si c'était déjà un peu éloigné de nous, puisque c'est une résultante de la modification de la taxe professionnelle, avec ce volet-là. Nous souhaitons réaffirmer la nécessité de veiller à un juste équilibre en matière de fiscalité entre entreprises et particuliers, puisque chaque fois que l'on en supprime, cela altère bien évidemment cet équilibre qui a beaucoup évolué dans le mode de financement des services publics locaux et des équipements publics indispensables à son territoire, ces entreprises et leurs salariés à ses habitants.

Cela s'inscrit après la suppression de la taxe professionnelle, dont nous conservons notamment une charge perpétuelle avec le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) à 4,3 M€, ce qui n'est pas anodin. Cette suppression de la dernière par la CVAE, prévue en 2023 et 2024, témoigne de la poursuite de ce mouvement de fond qui tend à rompre de façon préjudiciable le lien qui doit exister – c'est notre point de vue, notre intime conviction – entre les entreprises et le territoire où elles sont implantées. Nous pensions la même chose d'ailleurs du lien entre les habitants et le territoire à propos de la taxe d'habitation. Cette suppression de la CVAE telle que proposée remet par ailleurs en cause un impôt économique local représentant pour les intercommunalités un manque à gagner important. Nous rappelons ce que cela représente : 13,6 M€ avec 5 413 contributeurs. Nous vous donnons un peu plus loin le profil du contributeur. Les petites entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 0,5 M€ ne sont pas imposées à la CVAE. Néanmoins, la CVAE représente plus de 18 % de nos recettes fiscales, soit 10 % des recettes totales de fonctionnement.

C'est vrai qu'il y a compensation par une fraction de la TVA avec une certaine garantie de stabilité. C'est vrai que les compensations via la TVA sont un progrès par rapport aux compensations modèles antérieures aux taxes professionnelles, dont nous ne savons plus vraiment ce qu'elles sont devenues en termes de niveau. Cela a été souvent aussi une variable d'ajustement. Là, ce serait plus stable, voire dynamique en fonction précisément de la croissance économique, mais c'est vrai qu'il y a un aspect d'incertitude. Ensuite, il y a un volet éventuellement de répartition de la dynamique d'évolution qui manque encore de clarté. Très clairement, cela fait partie encore une fois de ce qui n'est pas une

réforme de la fiscalité locale, mais du démantèlement, puisque nous pouvons ici, en intercommunalité, faire le bilan de ce qui nous reste comme impôts : ce sont la CFE et le foncier bâti.

Si nous regardons les Départements et Régions, c'est pire que cela. Nous aurons bientôt des collectivités qui ne seront plus financées que par des compensations ou des enveloppes attribuées par l'État. C'est donc de plus en plus difficile de parler d'autonomie de l'administration locale. Grand Besançon Métropole tient, enfin, à manifester sa plus vive inquiétude sur la permanence des compensations dans le temps, même si la part TVA est plus rassurante, à la condition que, bien évidemment, cela dure et on peut quelquefois se poser des questions au regard de l'état de l'endettement public de l'État tout particulièrement. Globalement, c'est 113 % du PIB, y compris avec notre endettement conforme à nos engagements et à la hauteur de notre capacité à rembourser, ce qui n'est pas le cas à tous les niveaux.

Cette nouvelle réforme de la fiscalité locale laisse ainsi planer le risque de voir ensuite l'État mettre toujours davantage les collectivités à contribution pour la résorption des déficits publics, dont il est le principal acteur. Rappelons en effet que la dette de l'État représente à elle seule 92 % de la dette publique contre 11 % pour celles des collectivités locales. Pour l'ensemble de ces raisons ainsi exposées, il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer contre la suppression de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises comme prévu dans le cadre du projet de Loi de Finances pour 2023.

Merci de votre attention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Évidemment, Gabriel, et tu le sais, nous ne partageons pas le même avis sur ce point.

M. BAULIEU.- Nous n'allons pas être dans des exercices convenus.

M. CROIZIER.- Exactement. Néanmoins, je vais quand même rappeler quelques éléments sur cette suppression de CVAE. Les collectivités n'ont aucun pouvoir de taux sur la CVAE. Le lien entre CVAE et collectivités locales se fait par la localisation de l'entreprise, j'en conviens, mais j'ajoute aussi que la CVAE est collectée par l'État et non par la collectivité, qui reverse ensuite aux collectivités. Le lien entre collectivités et CVAE est donc extrêmement loin. C'est le premier élément. Je veux bien lire l'argument dans une motion, mais il est un peu loin.

Deuxièmement, je lis au 7^e paragraphe « cette suppression [...] représente pour les intercommunalités un manque à gagner important », ce qui est totalement faux, puisqu'elle sera compensée intégralement par une quote-part de TVA qui est une taxe beaucoup plus dynamique que ne l'était la CVAE, la suppression étant déjà votée à l'Assemblée et cela va revenir par le Sénat.

Dernier élément, cela touche particulièrement l'industrie, domaine où la compétitivité est nécessaire. Je rappelle qu'elle fait partie de cette famille des impôts de production très lourds en France. Croyez-vous que nous pourrions réindustrialiser le pays avec des impôts de production qui, en France, sont trois fois plus élevés qu'en Allemagne ? C'est clairement une mesure de compétitivité pour notre industrie pour lui permettre de revenir en France. Je rappelle que nous sommes l'avant-dernier pays industriel en Europe. Peut-être faut-il se poser des questions ? Par ailleurs, cette politique de baisse des impôts de réindustrialisation, de recherche de compétitivité des entreprises a quand même permis en France de créer 1,5 million d'emplois entre 2017 et 2022. Derrière ces emplois, je pense que nous partagerons que c'est moins de chômage, mais aussi plus de cotisations, plus de rentrées fiscales pour l'État et pour les collectivités.

Nous allons nous rejoindre – ce sera ma conclusion – pour dire « oui, il va falloir faire une réforme de la fiscalité locale », mais là, nous avons besoin que tout le monde se mette autour de la table, opposition, majorité, et que tout le monde quitte ses postures, ce qui n'est pas gagné.

M. BAULIEU.- Peut-être bien, mais je partage cette conclusion avec un regret rétrospectif, parce que si on commence à parler de réforme de la fiscalité locale, on va parler de ce qui reste. J'ai parlé tout à l'heure de démantèlement à dessein et c'est objectivement un vrai problème. Que nous ayons

maintenant des entreprises qui ne paient plus d'impôt local, que nous ayons des habitants qui ne paient plus d'impôt local, je pense que sur le plan de la citoyenneté, ce n'est pas bon.

Après, pour ce qui concerne le régime peut-être particulier d'une manière générale qui pourrait être réservé aux activités industrielles plus soumises à la compétition internationale, puisqu'il y a aussi cela, ce n'est pas sans fondement. Néanmoins, il eût fallu s'en soucier aussi un peu plus tôt, d'une certaine manière – c'est facile à dire, mais pourquoi ne pas le dire ? – et agir également de manière très ciblée, puisqu'y compris sur notre territoire, si des entreprises que nous connaissons bien sont concernées par cette mesure, il n'y a pas que de l'industrie, mais nous sommes sur des registres et nous comprenons respectivement et réciproquement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous allons passer au vote, mais de toute façon, toutes ces discussions auront lieu lorsque nous aurons de façon très claire les décisions qui seront prises sur la loi de finances et la façon dont l'État va établir la relation avec les collectivités, parce que c'est bien à travers le pacte de confiance que nous verrons le traitement de ce lien entre l'État et les collectivités, sachant qu'en plus, la capacité de gestion réservée aux collectivités est en très grande difficulté aujourd'hui, et nous verrons jusqu'où tout cela nous mènera. Néanmoins, nous serons sur des discussions très précises, puisque nous aurons effectivement le cadre des lois pour en discuter, et du coup, la conséquence très précise sur nos budgets et nos capacités à agir, à investir et à porter notre projet de territoire.

Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Je compte 4 oppositions. Qui s'abstient ? Je compte 11 abstentions.

M. FAGAUT.- Nous ne prenons pas part au vote de la motion.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Combien êtes-vous à ne pas prendre part au vote ? Vous vous rappelez que c'est une abstention. Je compte donc 10 abstentions, plus les 11 précédentes, soit 21.

Je vous remercie tous. Il y a une petite collation à la sortie de ce Conseil.

La séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Claude CONTINI
Conseiller Communautaire

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président